



# Compte rendu du conseil municipal du

## 30 juin 2017

### ORDRE DU JOUR

#### AFFAIRES FINANCIERES

1. Rapport d'Observations définitives de la [Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire](#) sur la gestion de la commune ;
2. Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) n° 081 « Extension de la restauration scolaire et du Préau » ;
3. Tarifs des services publics locaux : restauration scolaire et activités culturelles ;
4. Demande de subvention au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, auprès de la Région pour les Salles Omnisports ;

#### RESSOURCES HUMAINES

5. Création-suppression de postes et modification du tableau des effectifs ;
6. Création d'un poste de contractuel pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

#### AFFAIRES SCOLAIRES

7. Ouverture et fermeture de classes à la rentrée 2017 ;
8. Participation de la commune aux services de transports scolaires ;
9. Protocole d'accord entre la commune et le Centre Musical Rural (CMR) ;
10. Approbation de la convention portant sur le RASED de la circonscription de Pontchâteau ;

#### AFFAIRES CULTURELLES

11. Chorale Municipale Accroch'Coeur – Création de poste et tarifs ;
12. Convention de prêt des chariots numériques de la [CARENNE](#) ;

#### URBANISME – TRAVAUX – AGRICULTURE

13. Transfert de compétence au SYDELA pour la mise en place, l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
14. Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
15. Lotissement des Clos Mignons : dénomination des voies intérieures ;
16. Aire d'accueil des gens du voyage : convention d'entretien entre la CARENE et la commune ;
17. Rue de la Basse Ville : acquisition auprès des consorts ALLAIRE d'une partie des parcelles cadastrées section BL n° 589 et 590 en vue de régularisation ;

18. Avis relatif à la demande présentée par la SAS [CHARIER CM](#) en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes non dangereux au lieu-dit « La Maison Noulet » ;
19. Avis relatif à la demande présentée par la [CARENE](#) en vue d'aménager la ZAC des Six Croix 2, notamment au titre de la loi sur l'eau ;
20. Avis relatif à la demande présentée par [SNCF Réseau](#) en vue de réaliser le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, notamment au titre de la loi sur l'eau et de la suppression d'un passage à niveau et du déclassement d'un autre ;

#### **DIVERS**

21. Information au Conseil Municipal : décisions du Maire (article L 2122-22 du CGCT)
22. Questions diverses.

# **Conseil Municipal**

## **du 30 juin 2017**

### **Compte rendu**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 21**

Monsieur CHENEAU François – Madame ARDEOIS Martine – Monsieur OUISSE Louis – Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Mesdames PICOT Marie-Andrée – AUFRRET Anne - Monsieur PONTACQ Patrick – Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire – Messieurs HAUGOU Thomas - ROULET Jean-Paul – GIRARDEAU Alain – Madame LECAMP Yveline – Monsieur NICOLLET Jean-Marc — Madame RIOT Michelle - Monsieur BAUDICHAUD Ghislain - Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

**Etaient excusés avec pouvoirs : 7**

Monsieur LEROUX Jean-Pierre (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)

Madame BRULE Nathalie (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)

Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)

Madame POTEREAU Laury (procuration à Madame LECAMP Yveline)

Monsieur SALIOT Rémi (procuration à Monsieur KLEIN Rémy)

Monsieur LETERRIER Philippe (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

Monsieur CHAZAL Alain (procuration à Madame MORICLET Claudine)

**Etait excusés : 1**

Madame ALBERT Viviane

**Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDEAU Alain.**

**Monsieur le Maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer cette séance de Conseil Municipal qui a lieu un vendredi, un jour exceptionnel, mais c'est une date qui a été imposée par Madame le Préfet de Loire Atlantique à toutes les communes pour notamment élire les grands électeurs sénatoriaux, qui, le 24 septembre prochain, éliront eux-mêmes les sénateurs de Loire Atlantique. Donc, cette date est exceptionnelle chez nous, un vendredi. Il faut préciser que dans des communes voisines, comme cela n'arrangeait pas les élus de se réunir un vendredi soir, le début du weekend, ils se sont réunis à 6h30 ce matin à Prinquiau, et dans une autre commune voisine, ils ont fait une réunion de Conseil Municipal tard hier soir pour élire les grands électeurs sénatoriaux après minuit, de façon à respecter la date fixée par Madame le Préfet, mais sans réunir le Conseil Municipal le vendredi. Nous, nous faisons plus simplement, le vendredi soir.

Avant que nous entriions dans l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal, je voudrais vous rappeler – vous le savez déjà – qu'une grande figure de la vie politique française s'est éteinte aujourd'hui, en la personne de Madame Simone VEIL. Il me semble important, ce jour, de rendre hommage à la figure que représente Simone VEIL au sein de la France. C'est une figure qui, je crois, était devenue consensuelle, même si elle avait eu une vie particulièrement marquée par des épreuves. Simone JACOB, née en juillet 1927 à Nice, dans une famille d'origine juive parfaitement intégrée, qui se retrouve en 1944 arrêtée par les Allemands, ensuite transférée à Drancy, de sinistre mémoire, et ensuite transférée avec sa famille à Auschwitz-Birkenau, où son père et son frère vont mourir dans le camp. Sa mère mourra très peu de temps après la libération du camp. Elle restera, avec sa sœur, seule survivante de cette famille. Sa sœur mourra quelques années après guerre d'un accident à Stuttgart en Allemagne. Elle restera donc l'unique représentante de sa famille, complètement détruite par la barbarie nazie. Elle a pu survivre grâce à sa force de caractère qui l'accompagnera toute sa vie.

Après la guerre, elle reprend des études, elle fait des études de droits, science –po, et elle devient magistrate. Elle se marie avec Antoine VEIL, elle a plusieurs enfants et poursuit une carrière de magistrate. Plus tard, en 1974, Valéry GISCARD D'ESTAING fait appel à elle pour devenir Ministre de la Santé, alors qu'elle disait elle-même qu'elle n'avait pas une compétence en matière de santé. Mais il a fait appel à elle car il connaissait son caractère et il souhaitait qu'elle fasse voter une loi, la loi Veil, pour ouvrir, libéraliser l'Interruption Volontaire de Grossesse, qui était jusqu'alors interdite, ce qui conduisait à des avortements clandestins, à des drames. Dans une Assemblée Nationale composée quasiment exclusivement d'hommes, cette femme a réussi à faire ce que personne d'autre n'aurait réussi à faire, faire approuver cette loi Veil. Elle a subit énormément d'attaques, de critiques, de haines, qu'elle a surmontées. Elle est arrivée à l'objectif qui lui avait été fixé, elle a réussi à le faire grâce à sa force de caractère et à sa compétence.

Ensuite, une autre étape importante de sa carrière, en 1979, elle est élue au Parlement Européen, pour la première fois au suffrage universel, et elle est élue la première Présidente du Parlement Européen, première femme et première Présidente au suffrage universel. Elle restera au Parlement Européen de 1979 à 1993, avec de fortes convictions européennes, car elle avait vécue dans sa chair le drame de la division entre Européens et de la haine entre Européens. Elle voulait qu'il n'y ait plus jamais de guerre entre européen, qu'il n'y ait plus jamais ces drames du racisme, de l'antisémitisme, du nationalisme exacerbé de la Shoah, et elle s'est engagée vigoureusement en faveur de la construction de l'Europe.

En 1993, elle redevient Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales. Ensuite, elle devient membre du Conseil Constitutionnel, où elle sera une figure remarquée, ayant une forte autorité. En 2008, elle sera élue à l'Académie Française.

C'est une vie extrêmement bien remplie, c'est un fort engagement pour la condition féminine, pour la paix en Europe, pour le rappel de la Shoah. Je pense que pour toutes ces raisons, il était bien normal qu'une rue de Donges ait été donnée à Simone VEIL, dans le quartier des Ecottais. C'était une excellente initiative qui avait été prise de son vivant, lors du mandat précédent. Je pense que chacun s'en réjouit. C'est par rapport à la mémoire de cette figure consensuelle qui nous quitte aujourd'hui, que je voulais dire ces quelques mots avec une émotion qui, je pense, sera partagée.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Nous commençons par l'approbation des comptes-rendus des trois derniers Conseils Municipaux, que vous avez reçus. Donc, le Conseil Municipal du 16 mars 2017, celui du 5 avril 2017 et celui du 10 mai 2017. Est-ce que sur l'un ou l'autre de ces comptes-rendus il y a des observations ?

### **Monsieur Delalande**

On vous demande de nous envoyer les comptes-rendus plus rapidement, ou alors beaucoup plus espacé par rapport à un Conseil. Ce Conseil a quand même représenté une masse de travail importante sur les avis. Les trois procès-verbaux, j'avoue, nous les avons survolés. On fait confiance aux agents territoriaux qui les ont retranscrits puisque que cela fait partie d'un enregistrement, donc normalement c'est tout à fait fiable. Nous allons les voter mais nous préfèrerieons quand même les avoir à l'avance pour pouvoir les relire tranquillement et pouvoir les analyser.

### **Monsieur le Maire**

Les services font le maximum pour les dactylographier, mais vous voyez que certains, notamment celui du 10 mai ou celui du 16 mars, sont particulièrement longs.

### **Monsieur Delalande**

Dans ce cas-là, il aurait fallu nous les donner pour qu'on puisse les lire tranquillement, et les approuver au Conseil du mois de septembre. A la rigueur, on était plus à quelques jours près.

### **Monsieur le Maire**

On en prend note, mais les services font le maximum. Je le rappelle.

A part cette observation, il n'y a pas d'autre remarque sur ces comptes rendus ?

Nous pouvons considérer qu'ils sont approuvés à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **Elections sénatoriales : élection des délégués du Conseil Municipal**

### **Monsieur le Maire**

Nous passons au premier point qui est celui de l'élection des délégués du Conseil Municipal, que l'on appelle les grands électeurs, pour les élections sénatoriales. Comme vous le savez, tous les Conseils Municipaux de Loire Atlantique se réunissent aujourd'hui. Nous devons élire à Donges 15 grands électeurs titulaires au scrutin proportionnel, à scrutin secret, sans débat préalable. Ce scrutin fait l'objet de modalités précises d'organisation. Il y a une urne qui est ici, des bulletins qui ont été imprimés pour les candidats des différents groupes de ce Conseil Municipal. Un bureau électoral doit être constitué, présidé par moi-même, et composé des deux conseillers présents les plus âgés, les « doyens » d'âge, il s'agit de Rémi KLEIN et de Louis OUISSE, et des deux conseillers les plus jeunes, il s'agit d'Angélique OLIVEIRA et Thomas HAUGOU. Vous êtes, de par la loi, membres du bureau électoral. Il faut un secrétaire de ce bureau électoral, je vous propose Sandrine SALMON. Il n'y a pas d'objection ? Donc, Sandrine SALMON sera secrétaire de ce bureau électoral.

Je vais communiquer les listes qui nous sont parvenues :

### **Liste Majorité Municipale**

- François CHENEAU
- Martine ARDEOIS
- Louis OUISSE
- Sandrine SALMON
- Rémy KLEIN
- Marie-André PICOT
- Patrick PONTACQ
- Anne AUFRRET
- Didier RIAUD
- Claire DELALANDE
- Jean-Paul ROULET
- Yveline LECAMP
- Thomas HAUGOU
- Angélique OLIVEIRA
- Alain GIRARDEAU
- Cécile COICADAIN

### **Donges avec vous**

- Jean-Marc NICOLLET
- Michelle RIOT
- Ghislain BAUDICHAUD
- Jeanne HAURAY
- Philippe LETERRIER

### **Donges pour tous**

- Viviane ALBERT
- Alain CHAZAL
- Claudine MORICLET

### **Mieux vivre à Donges**

- Mikaël DELALANDE
- Christine MISIN

Les bulletins de vote vont vous être distribués. Ceux qui ont un pouvoir doivent se signaler pour avoir deux bulletins.

Je rappelle que les votes se font à liste complète, sans panachage ni vote préférentiel, c'est-à-dire qu'on ne peut pas modifier l'ordre ni rayer des noms, sinon c'est le bulletin entier qui est nul.

En fonction du mode de scrutin proportionnel et du nombre de voix obtenues par chaque liste, sont désignés comme délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- François CHENEAU
- Martine ARDEOIS
- Louis OUISSE
- Sandrine SALMON
- Rémy KLEIN
- Marie-André PICOT
- Patrick PONTACQ
- Anne AUFFRET
- Didier RIAUD
- Claire DELALANDE

- Jean-Paul ROULET
- Jean-Marc NICOLLET
- Michelle RIOT
- Viviane ALBERT
- Mikael DELALANDE

Et en délégués suppléants :

- Yveline LECAMP
- Thomas HAUGOU
- Angélique OLIVEIRA
- Alain GIRARDEAU
- Cécile COICADAIN

On va vous faire signer les procès-verbaux qui doivent être communiqués ce soir à la Préfecture. Les membres du bureau vont signer le procès-verbal.

Nous allons maintenant passer à l'examen des questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 1**

### **Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la commune : exercices 2011 et suivants**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **Exposé**

Par courrier du 18 mai 2017, le Président de la Chambre Régionale des Comptes a transmis à Monsieur le Maire le rapport d'observations définitives établi par cette instance pour les exercices 2011 et suivants concernant la gestion de la commune de DONGES, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières, le texte intégral de ce rapport et la réponse sont communiqués au Conseil Municipal et annexés à la délibération, afin de donner lieu à un débat au sein de l'assemblée communale.

#### **Proposition**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

Chacune et chacun des élus a reçu communication de ce Rapport d'Observations Définitives, qui est un document qui fait 15 pages. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de ces 15 pages, car ce n'est pas une obligation prévue par la loi. Je vais néanmoins procéder à la lecture intégrale de la synthèse des principales observations de ce rapport.

Je cite :

*« Malgré une amélioration à partir de 2015, la situation financière de Donges reste préoccupante.*

*Commune de 7 330 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle a été contrainte de réaliser des travaux importants pour un montant total de 15,5 M€ (de 2011 à 2015), notamment l'extension d'une école maternelle (groupe scolaire Danièle Casanova) sur un terrain cédé gratuitement par une entreprise implantée localement. Sur la période examinée, la progression plus soutenue des charges de gestion que des produits de même nature, et la réduction importante de son autofinancement, ont conduit la commune à fortement mobiliser l'emprunt (8,7 M€).*

*Les ratios financiers par habitant ont toujours été en-deçà des moyennes de la strate, aussi bien pour l'excédent brut de fonctionnement (EBF), que pour la capacité d'autofinancement (CAF) brute. Les charges de personnel, représentant 728 € par habitant contre 532 € pour la strate, contribuent à rigidifier les charges structurelles (ratio supérieur à 60 %). La commune s'est cependant dotée, très récemment, d'outils de gestion active de ses ressources humaines, notamment en matière de suivi de l'absentéisme, et cible ses recrutements en privilégiant les redéploiements internes et les réorganisations de service.*

*La commune a augmenté les taux de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et de la taxe d'habitation (TH) en 2012, 2013 et 2016. En 2015, le taux de la TH est sensiblement supérieur à celui de la strate, alors que le taux de la TFB reste nettement en deçà.*

*Pour autant, l'ordonnateur considère ne pas disposer de marges de manœuvre, la fiscalité de la commune devant rester attractive, notamment pour les jeunes ménages. L'augmentation précitée de la fiscalité a permis de couvrir pour partie, la baisse de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement (- 8,4 % en moyenne annuelle de 2011 à 2015). Cette baisse s'est particulièrement accentuée à partir de 2014 (- 452 782 €, de 2014 à 2016).*

*La commune doit par ailleurs rester attentive à l'évolution des taux de deux emprunts à taux structurés, contractés en 2006 et 2007, renégocié pour l'un en 2008, dans l'urgence, le risque de volatilité des taux étant élevé. Les taux actuels sont supérieurs à ceux du marché (4,5 % pour l'un, 5,84 % pour l'autre, en 2016). La chambre relève que la commune n'a pas adhéré au dispositif de fonds de soutien mis en place, en avril 2014, par l'Etat.*

*L'amélioration de la CAF brute, amorcée en 2015 et confirmée en 2016, devrait permettre à la commune d'enrayer progressivement la dégradation de sa situation financière, même si son encours de dette reste deux fois plus élevé que celui d'une commune de même strate. Le désendettement doit en effet rester la priorité de la commune de Donges.*

*Enfin, la fiabilité de l'information comptable, satisfaisante dans l'ensemble, peut encore être améliorée. S'agissant du suivi comptable du patrimoine, de nombreuses différences ont été relevées entre l'inventaire physique tenu par l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable. Par ailleurs, des opérations de transfert du compte 23 « immobilisations en cours » au compte 21 « immobilisations corporelles », ne sont pas réalisées depuis plusieurs années. La commune devra s'attacher à régulariser rapidement les opérations comptables patrimoniales, en relation avec le comptable, et en priorité, notamment pour les biens amortissables, celles du transfert précité du compte 23 au compte 21.*

*Une tenue rigoureuse de ces comptes permet de fiabiliser le bilan comptable et d'améliorer la stratégie communale de gestion patrimoniale, notamment pour le renouvellement des biens.*

## RECOMMANDATIONS

### Rappel du droit

*Veiller à améliorer la qualité de l'information budgétaire en produisant un état annexe du personnel conforme à l'instruction comptable M14, et en présentant une liste exhaustive des concours attribués à des tiers.*

### Autres recommandations

*Finaliser rapidement les régularisations de mise en conformité des données chiffrées de l'inventaire communal avec celles de l'état de l'actif du comptable.*

*Finaliser au plus tôt l'apurement engagé du compte 23 « immobilisations en cours » en transférant les opérations terminées au compte 21 « immobilisations corporelles ».*

Ensuite, vous avez le détail des observations. Sur le rappel du contexte de la commune de Donges, je pense qu'il est connu de chacun : la population, l'activité économique, l'historique.

Sur l'information budgétaire et comptable, on nous indique que la commune respecte les délais de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et donne une information complète, lisible et détaillée. Là-dessus il n'y a aucune observation négative. On nous dit bien que l'information budgétaire et comptable est dans l'ensemble satisfaisante. Il en est ainsi de la prévision budgétaire. Le poids des décisions modificatives n'affectant pas la fiabilité des prévisions du budget primitif, du taux d'exécution des dépenses, et des recettes de fonctionnement et d'investissement, y compris du respect de la procédure d'inscription des restes à réaliser dans les documents budgétaires et de leur conformité avec les états RAR, de la bonne application des règles budgétaires d'affectation du résultat de fonctionnement. Ce qui veut dire, en langage clair, que les prévisions budgétaires que nous votons au mois de mars, se révèlent exactes à 97 ou 98 %, et que, en conséquence, notre budget est crédible dès le mois de mars, et que les ajustements qui se font en cours d'année ne portent que sur une marge. Notre budget est donc fiable dès l'origine.

Les états annexes sont produits et conformes, à l'exception de l'état du personnel (sur le tableau du personnel). Pour ce qui concerne également la fiabilité de l'information comptable, les écritures comptables relatives aux cessions d'immobilisation, dotation d'amortissement, état de la dette, provision et flux entre le budget principal et le budget annexe n'appellent pas d'observation. Il y a juste une observation sur le rattachement des charges et des produits de fonctionnement à l'exercice qui n'était pas fait avant 2013.

Le plus intéressant, c'est évidemment la situation financière de la commune de Donges. Je vais citer ce paragraphe d'introduction in extenso car il est très clair :

*« La situation financière de la commune de Donges est dégradée sur toute la période. La commune a en fait dû réaliser à partir de 2011 d'importants travaux, tout particulièrement l'extension de l'école maternelle alors même qu'elle ne disposait pas d'une capacité d'autofinancement suffisante et que les dépenses de fonctionnement augmentaient plus vite que les recettes de cette nature. Une légère amélioration est cependant amorcée à partir de 2015 et se confirme en 2016. La commune doit poursuivre ses efforts d'économie et de rationalisation de ses dépenses, sachant toutefois que sa priorité doit être le désendettement. »*

Ensuite dans le détail, sur l'analyse rétrospective 2011-2015, les performances financières annuelles, l'autofinancement, je cite quelque chose d'important :

*« Sur la période, les charges de gestion ont une progression plus soutenue en moyenne annuelle, +2,6 % par an, que les produits de même nature, +1,6 % par an, par conséquent, l'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement brute se sont dégradés sur toute la période. L'un ne représentant plus que 11,7 % des produits de gestion, et l'autre 8 % au 31 décembre 2015, même si une très légère amélioration apparaît cette année-là par rapport à 2013 et 2014. En effet, à partir de 2015, un léger effort d'économie de gestion est amorcé puisqu'une baisse des charges apparaît entre 2014 et 2015, -1,22 % après une hausse continue entre 2011 et 2014, +12,05 %. La chambre constate que cette évolution positive est confirmée au 31 décembre 2016. La chambre constate également une légère amélioration du résultat de fonctionnement en 2015. Concernant l'évolution des produits de gestion - c'est-à-dire des recettes -, la chambre constate que les bases sont dynamiques, qu'elles progressent chaque année de 5 % en moyenne sur la période et sont supérieures aux moyennes de la strate. En revanche la chambre rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF, composante principale des dotations de l'Etat, accuse la plus forte baisse sur la période, - 8,4 % en moyenne annuelle, sachant que cette baisse s'est principalement accentuée à partir de 2014, conformément au Pacte de Responsabilité du 16 juillet 2013 conclu entre l'Etat et les Collectivités territoriales dans le cadre du redressement des finances publiques. La baisse de la DGF s'est élevée au total à 452 782 € de 2014 à 2016. La dotation forfaitaire 2016 notifiée par l'Etat est égale à 257 471 € (et bien évidemment c'est encore bien moins en 2017). Sur toute la période, la DGF demeure inférieure de plus de la moitié à celle de la moyenne des communes de même strate nationale.*

*Représentant 21 % des charges de gestion, les charges à caractère général ont augmenté de 4,36 % de 2011 à 2014, mais une légère baisse a été amorcée entre 2014 et 2015, -2,32 %. La commune doit poursuivre ses efforts d'économie en maîtrisant au mieux les coûts et les consommations correspondantes à ses charges. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur en fonction - c'est-à-dire moi-même- précise que la baisse de ses charges entre 2015 et 2016 est de - 7,3 %. Concernant les charges de personnel, la Chambre Régionale des Comptes précise que la commune doit accorder une attention particulière à l'évolution de ces charges de personnel, leur proportion dans les produits de fonctionnement contribuant essentiellement à la rigidité des charges structurelles. Le ratio de rigidité qui permet d'apprécier les marges de manœuvres budgétaires dont dispose la commune est supérieur à 60 % depuis 2012. La chambre relève également que la commune a désormais mis en place une politique de gestion active de ses effectifs, en vue d'une maîtrise plus affinée de sa masse salariale, levier important pour restaurer sa capacité financière. Elle ne remplace pas tous les départs en retraite, cible ses recrutements en fonction des besoins tout en privilégiant les*

*redéploiements internes et les réorganisations de service, elle a mis en place des outils de suivi de l'absentéisme et elle a prévu la réalisation d'un organigramme cible dès 2017 afin d'identifier et d'affiner les besoins en moyens humains. Cette politique récente devrait permettre d'enrayer la progression importante depuis plusieurs années de ses charges de personnel. Toutefois les effets positifs ne sont pas encore mesurables.*

*Concernant le financement des investissements, la chambre relève que l'annuité de la dette, en capital, a progressé de 19,21 % en moyenne annuelle, que la capacité d'autofinancement net cumulée d'un montant d'1,4 M€ sur l'exercice 2011-2015 est devenue négative en 2014, -77 353 €, et en 2015, - 54 243 €.*

*La capacité d'autofinancement net ne peut contribuer que partiellement au financement propre disponible, 7,5 M€ en cumulé sur la période, ce qui est principalement alimenté par les recettes d'investissement hors emprunt, notamment par le FCTVA, les subventions d'investissement reçues. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur en fonction précise que la CAF, la capacité d'autofinancement nette, s'améliore en 2016, + 156 385 €. Le financement propre disponible a financé pour moitié, 48%, les dépenses d'équipement très importantes sur la période.*

*La chambre relève que le contexte démographique et le classement de la commune en REP ont nécessité des travaux d'extension d'école maternelle (je rappelle quand même que le classement en REP c'était en 2015, et que les gros investissements dans les écoles se sont faits bien avant qu'on sache qu'il y aurait un REP). Pour la seule année 2013, les dépenses liées au programme de construction d'écoles se sont élevées à 4 M€. Le besoin de financement propre de 8,5 M€ cumulé sur la période a été couvert par des emprunts de 8,7 M€, qui ont financé 56 % des dépenses d'équipement, le fond de roulement ayant surtout été sollicité en 2013. En réponse aux observations provisoires, l'ancien ordonnateur - c'est-à-dire « ma » prédécesseure - a indiqué que la commune avait choisi de construire cette extension dans cette zone classée SEVESO, nonobstant les contraintes et les surcoûts correspondants, pour éviter l'augmentation des charges de fonctionnement qui auraient résulté d'une implantation en dehors de cette zone, notamment à l'embauche de nouveau personnel et/ou de navettes de cars scolaires supplémentaires, voire également un nouvel investissement avec la construction d'une autre cantine. Il a précisé toutefois qu'une implantation en extension avait aussi été envisagée pour permettre la réaffectation à l'école maternelle de trois salles d'exercice, selon la progression démographique sur les années futures. »*

Ce qui appelle de ma part un commentaire, c'est que de toute façon, quand il faudra réaliser une nouvelle école, il faudra de toute façon réaliser une nouvelle cantine et qu'on aurait pu l'anticiper avant... Cette dépense a été repoussée, mais elle sera à faire de toute façon. Les dépenses du réseau de navettes de cars scolaires sont des dépenses qui sont prises en charge par la STRAN, ce ne sont pas des dépenses qui sont dans le budget communal.

*« L'ordonnateur en fonction - c'est-à-dire moi-même - a précisé que l'extension de l'école a vite été saturée. En effet, le classement en REP en 2015, a nécessité la réouverture des bâtiments qui avaient été fermés au profit de l'extension pour loger les six classes supplémentaires créées.*

*Au niveau de la dette, au 31 décembre 2015, la commune avait quatorze contrats d'emprunt en cours, dont deux emprunts considérés à risque. En 2016, la commune a voulu s'inscrire dans la procédure dérogatoire du dispositif du fond de soutien mis en place par le décret du 29 avril 2014 modifié, pour un de ses emprunts structurés. La proposition de la banque, qui voulait plutôt engager la commune sur une*

*procédure classique par la prise en charge d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipée, IRA, par le fond de soutien, n'a pas répondu aux attentes de la commune, cette proposition est restée sans suite. L'ordonnateur en fonction - c'est-à-dire moi-même - a précisé, lors de l'entretien de fin de contrôle, que la situation financière de la commune excluait en tout état de cause la possibilité du remboursement anticipé, il considère, en effet, que même avec l'aide du fond de soutien, la commune aurait été dans l'incapacité de le financer. »*

Evidemment, si pour sortir d'un prêt à risque, il faut le rembourser par anticipation, et si pour le rembourser par anticipation, il faut payer des pénalités de l'ordre de 700 000 €, on va nous prêter de l'argent pour payer 700 000 €. C'est-à-dire que nous empruntons de l'argent pour rembourser une banque. Je préfère emprunter 700 000 € pour investir plutôt que de verser des indemnités à une banque. Il est absolument normal que nous ayons refusé d'emprunter et de restructurer ce prêt, plutôt que de le garder avec un taux d'intérêt avec une formule toxique qui ne s'est pas déclenchée.

*« Concernant l'autre emprunt, la commune n'a pas souhaité s'inscrire dans le dispositif de remboursement anticipé estimant que la formule n'avait pas été déclenchée. Les taux d'intérêt enregistrés sur ces deux emprunts à taux structurés demeurent plus élevés que les taux usuels du marché actuel, 4,5 % pour l'un, et 5,84 % pour l'autre, à ce jour, mais n'ont pas impacté de façon brutale et durable l'annuité de la dette. Ils demeurent cependant une préoccupation importante sur le long terme, avec des taux qui peuvent s'avérer très volatiles, d'autant qu'ils courrent encore sur 12 ans. »*

*L'encourt de la dette globale, déjà élevé en 2011, progresse de 5,2 % en moyenne annuelle sur la période, - c'est-à-dire de 2011 à 2016, sachant qu'il n'y a pas eu du tout d'emprunt en 2014 et très peu en 2015, donc on voit que les 5,2 % se sont concentrés sur 2011, 2012 et 2013 -. La capacité de remboursement de la dette de la commune déjà au-dessus des moyennes de la strate en 2011, a été lourdement grecée. De 7,6 années contre 4,4 années pour la strate cette année-là, elle a atteint un pic en 2013, de 16,3 années contre 4,9 années pour la strate ».*

En langage clair, c'est que les communes de la même taille que Donges, ont normalement une durée de désendettement, si elles remboursent toutes leurs dettes avec l'autofinancement, elles peuvent rembourser toutes leurs dettes en 4,9 années, moins de 5 ans. Pour nous, il fallait plus de 16 ans, ce qui démontre que nous étions complètement sortis des normes et du raisonnable, d'où l'inscription de la commune en réseau d'alerte dès 2011, ce que nous avons appris tardivement en 2014.

*« Une légère diminution est observée depuis 2014, 13,4 années en 2015. Rapporté au nombre d'habitants, l'encours est aussi deux fois plus élevé que celui des communes de même strate nationale. La commune de Donges est en grande fragilité financière sur la période, même si une amélioration est amorcée depuis 2015. Elle devra privilégier son désendettement dans les années à venir, notamment en minimisant l'investissement. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur en fonction - moi-même - a adressé à la chambre le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017, qui fait apparaître la stratégie de désendettement de la commune. »*

La chambre fait également des observations sur la situation en 2016 :

*« Comparé aux dépenses et recettes réelles réalisées en 2015, le Conseil Municipal a voté un budget primitif 2016 en légère baisse de 0,43 % pour les dépenses réelles de fonctionnement et en légère hausse pour les recettes réelles de même nature,*

*+1,71 %. Par contre, les dépenses et recettes d'investissement sont en hausse, +19,7 % pour les dépenses, et +22,43 % pour les recettes. La commune avait prévu d'engager plus de travaux qu'en 2015, notamment l'extension de la restauration scolaire de 171 000 € en crédit de paiement, et des travaux d'entretien de voirie 406 092 €. La commune totalise sur son territoire une longueur particulièrement importante de voirie, 50 911 mètres, nécessitant de facto davantage de travaux que la plupart des communes de strate équivalente.*

*La commune doit poursuivre ses efforts afin de reconstituer sa capacité d'autofinancement. En réponse aux observations de la chambre, l'ordonnateur - moi-même - a précisé que les résultats d'exécution budgétaire du compte administratif provisoire 2016 confirmaient les tendances observées au budget primitif. Effectivement, la baisse des dépenses réelles de fonctionnement, -1,82 % entre 2015 et 2016, et la légère hausse des recettes de même nature, +0,93 %, a permis de dégager une capacité d'autofinancement brute en hausse de 30,34 %. Elle permet aussi d'absorber le remboursement de la dette en capital, qui progresse de 2,5 % entre ces deux dernières années, et de retrouver une capacité d'autofinancement nette positive de 156 385 €. Les dépenses d'équipement réalisées ont été moindres que celles prévues au budget primitif et en baisse par rapport à 2015. Enfin, le financement par emprunt n'a été que de 250 000 € contre 395 000 € prévus initialement. L'encours de la dette est en baisse de - 6 %. L'ordonnateur en fonction - moi-même - conclut sa réponse en affirmant que la commune poursuit son désendettement, qu'elle continuera ses efforts afin de reconstituer une capacité d'autofinancement pérenne et structurelle.*

*L'examen par la chambre du compte administratif 2016 produit par la commune, en réponse aux observations provisoires, confirme les données budgétaires produites par l'ordonnateur. »*

Voilà, l'essentiel de ce Rapport d'Observations Définitives, qui émane, je le rappelle, de la Chambre Régionale des Comptes. C'est une structure absolument indépendante, la magistrature financière, une structure spécialisée, dont le rapport doit être communiqué non seulement au Conseil Municipal, et débattu en Conseil Municipal, mais aussi publié, et nous ne manquerons pas de lui assurer la publicité qu'il mérite.

Voilà ce que je pouvais dire pour lancer le débat. Je vais maintenant donner la parole aux groupes qui veulent intervenir.

### **Madame Moriclet**

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous amène à faire plusieurs observations. La première d'entre elles mentionne que la CRC ne relève aucune irrégularité pour la période examinée, et que la fiabilité de l'information comptable était satisfaisante dans l'ensemble, contrairement à ce qui a pu être dit par-ci et par-là.

Notre deuxième observation va à l'appréciation des causes de la situation financière de la commune. En effet, la CRC mentionne, et je cite : « *la commune a été contrainte à réaliser, à partir de 2011, d'importants travaux, tout particulièrement l'extension de l'école maternelle, alors même qu'elle ne disposait pas d'une capacité d'autofinancement suffisante* ». La CRC reconnaît implicitement l'obligation qu'a eu l'ordonnateur de l'époque, d'engager un vaste et coûteux programme d'investissement nécessaire, notamment dans le domaine scolaire, qui l'a obligé à avoir recours à l'emprunt. C'est bien cette situation que nous ne cessions de démontrer qui, à nos yeux, a conduit à la situation financière tendue de la commune.

Un autre élément est à souligner, il concerne la structure de la dette. La CRC stipule l'existence de 14 contrats d'emprunt en cours, dont deux à risque, pour une durée restante de 12 ans. Elle indique que la commune doit rester attentive à l'évolution des taux de ces deux emprunts à taux structurés, contractés en 2006 et 2007, et renégociés en 2008 dans l'urgence. Le risque de volatilité des taux étant élevé. Eléments relevés par la CRC, qui doivent mettre un terme à toute polémique inutile, chacun devant accepter ses responsabilités.

L'appréciation globale de la CRC note que la situation financière de la commune est tendue, même si celle-ci a tendance à se redresser. La diminution importante des dotations de l'Etat, notamment de la DGF, ne fait rien pour améliorer les ratios financiers. Cet audit confirme notre appréciation de la situation financière de Donges. Comme nous l'avions dit, des économies doivent être réalisées, une gestion rigoureuse des investissements doit permettre de retrouver une capacité d'autofinancement raisonnable dans les années à venir. Merci, monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Madame Moriclet, je vais vous répondre. Evidemment, je regrette que Monsieur Chazal n'ait pas pu être présent ce soir parmi nous, car il était, comme chacun sait, adjoint aux finances, adjoint au scolaire, adjoint à la culture, et c'est à lui que j'aurais aimé m'adresser ce soir, mais comme il n'est pas là, je ne vais pas débattre par personne interposée. Les questions que j'avais à lui poser, je les lui poserai en temps utile et en sa présence, et je ne manquerai pas d'en rendre compte.

Vous dites que, sur la fiabilité de l'information financière, la chambre confirme qu'il n'y avait pas de problème. Ce n'est pas la présentation des comptes qui était en cause lors du mandat précédent, Madame Moriclet. Ce qui était en cause, c'était l'évolution, la non-maîtrise des dépenses, la non-maîtrise des recettes, mais les dépenses étaient encore moins maîtrisées que les recettes puisque je vous rappelle que les taux d'imposition ont augmentés en 2009, en 2010, en 2011, en 2012, en 2013, pour une augmentation des taux de la taxe foncière, sur le foncier bâti, de 32 %, ce qui est quand même énorme.

Malgré ces hausses d'impôts, nous l'avons vu dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les dépenses ayant dérapé encore plus, les hausses d'impôt n'ont pas réussi à éponger les hausses des dépenses, et elles n'ont pas empêché l'autofinancement de devenir négatif, c'est-à-dire que la commune n'avait plus de marge pour investir.

Quand, Madame Moriclet, vous nous dites que la Chambre Régionale des Comptes souligne que la commune a été « contrainte » d'investir dans des bâtiments scolaires, je vous rappelle quand même que ce n'est pas le fait d'investir qui posait problème, c'est le fait que toutes les marges de manœuvre aient été détruites, détruites systématiquement, par des hausses de dépenses considérables, sur tous les postes de dépenses de fonctionnement, des dépenses qui augmentaient beaucoup plus vite que les recettes. C'est pareil dans une entreprise ou dans une commune : quand vous avez les dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, il y a un moment où il n'y a plus de marge, et quand la marge est négative, on n'a plus la capacité de rembourser les emprunts. En avril 2014, nous étions dans un problème aigu de trésorerie, car il n'y avait plus d'argent pour verser la subvention prévue à l'OSCD, il a fallu que nous fassions dans l'urgence une ligne de trésorerie auprès d'un établissement de crédit, qui ne nous a prêté que de la trésorerie car nous n'étions plus susceptibles de bénéficier d'un prêt compte tenu de notre surendettement.

On parle aussi, comme me le dit Madame Ardeois, des factures de la restauration scolaire, qui, à l'époque, étaient des factures qui émanaient du collège, et qui n'étaient pas payées. Le collège était obligé d'envoyer ses factures en lettre recommandée avec accusé de réception, depuis le collège Arthur Rimbaud jusqu'à la mairie de Donges, car ces factures étaient systématiquement mises de côté, et le collège se trouvait dans une situation de trésorerie catastrophique par le non-paiement de ces factures ! Il en allait de même pour certains fournisseurs de la commune à la fin de l'année 2013, dont les factures traînaient et la trésorerie ne pouvait pas les honorer car il n'y avait pas d'argent pour les payer. C'était une situation absolument dramatique.

Vous dites que le rapport correspond à vos prévisions, mais je ne vois pas en quoi. La chambre dit clairement que la commune s'est mise dans l'incapacité de faire face à des investissements importants. Les investissements, il fallait en faire, nous sommes tous d'accord. Qu'une école maternelle de 10 classes et 2 salles de repos, coûtent 6 M€ avec les voiries, cela me paraît un montant excessivement élevé, cela fait une moyenne de 500 000 € par classe. Je crois qu'une école maternelle est un investissement lourd, mais une telle somme pour 10 classes et 2 salles de repos, c'est énorme, et malgré le terrain gratuit donné par Total.

Donc, la question n'est pas celle de la nécessité d'investir, la question c'est celle de l'incapacité de financer les investissements et l'incapacité de financer le fonctionnement, de maîtriser les budgets. Vous nous dites, aujourd'hui, qu'il faut que « chacun accepte ses responsabilités », mais je ne demande que ça, Madame Moriclet !

### **Madame Moriclet**

Je parlais des taux structurés.

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous répondre sur les taux structurés. Moi, je vous parle du budget en général, chacun doit assumer ses responsabilités, c'est ce que je n'ai de cesse de répéter depuis 2014. Chacun doit accepter les conséquences des choix qu'il a faits. Nous, nous assumons les conséquences des choix que nous faisons et des choix qui sont très clairement encouragés et validés par la Chambre Régionale des Comptes.

Vous, vous nous dites que vous aviez prévu que la commune allait se désendetter, qu'elle allait avoir une gestion rigoureuse... Vous aviez peut-être prévu que c'était nous qui allions arriver pour remettre de l'ordre dans la maison ? Mais, en tout cas, dire que si c'était vos prévisions qui sont appliquées aujourd'hui, je ne comprends pas comment vous pouvez contester les mesures que nous prenons et vous réjouir des résultats qu'elles donnent.

Parce que si vous vous réjouissez que la situation financière se redresse - j'ai noté ce que vous avez dit -, vous êtes systématiquement contre - je ne parle pas de vous Madame Moriclet, vous avez bien compris, ce n'est pas une mise en cause personnelle, je parle de votre groupe, même si malheureusement pour vous, vous êtes toute seule, c'est bien difficile mais ce n'est pas de ma faute – mais votre groupe vote systématiquement contre et conteste violemment toutes les mesures que nous avons prises pour que la situation se redresse. On ne peut pas se réjouir des résultats et être mécontents de la méthode qui a été adoptée pour les atteindre.

Ce rapport vient parfaitement confirmer ce que nous avions dit. L'avantage de ce rapport c'est que c'est un organisme juridique indépendant, c'est une juridiction qui a

rendu ses conclusions. La situation financière se redresse, ce n'est pas un audit, Madame Moriclet. Un audit, c'était le cabinet KLOPFER qui se faisait payer chaque année pour dire que tout allait bien quand tout allait mal. Là, c'est un organisme de la magistrature financière, dont l'intervention est gratuite, et dont l'indépendance est incontestable. Cet organisme vient confirmer qu'il y a des économies de gestion, une gestion rigoureuse. Ce n'est pas facile, mais nous allons commencer à bénéficier des fruits de nos efforts.

Vous parlez des emprunts structurés, je ne vois pas en quoi les emprunts structurés révèlent une quelconque difficulté dans notre action. Je rappelle que les emprunts structurés, il y en a un de 2007 et un autre qui date de 2008, d'une renégociation. La renégociation de cet emprunt auprès de DEXIA, Crédit Local de France, à l'époque, a abouti à ce que l'emprunt, qui était paraît-il toxique avant, soit encore plus toxique après, c'est la raison pour laquelle l'ancienne municipalité a attaqué l'emprunt qu'elle avait elle-même signé... C'est quand même étrange de signer un emprunt pour ensuite l'attaquer ?

Je crois qu'il faut être très précis Madame Moriclet, l'emprunt DEXIA date d'août 2008.

***[Intervention par une personne présente dans le public : Monsieur MIAULT]***

**Madame Moriclet**

Je voulais dire que l'emprunt avait été renégocié en 2008, dans l'urgence. C'est là que je voulais dire que chacun prenait ses responsabilités, l'ancienne municipalité qui a contracté en 2006 et 2007, et nous, pour avoir renégocié en 2008 dans l'urgence. C'est là que je donnais la responsabilité de chacun. Je nous mets en cause, je mets en cause l'ancienne municipalité qui a contracté, on était deux je veux dire. Dans l'urgence, on n'a pas trop eu le choix de le renégocier. Nous ne savons pas si nous avons bien fait ou pas, mais cela a été fait dans l'urgence.

**Monsieur le Maire**

Cela a été fait dans l'urgence. Si vous voulez débattre des emprunts structurés, vous avez dû voir dans la presse locale, on en a parlé également à la CARENE, que cette dernière a fait comme la commune de Donges en 2006 et 2007, dans les mêmes périodes, elle a souscrit des emprunts à taux structuré et les a également contestés, elle est exactement dans la même situation. La commune de Donges était, comme les autres communes, cliente du Crédit Local de France, devenu DEXIA, qui a proposé ces emprunts à taux structuré. La CARENE, comme la commune de Donges, comme beaucoup d'autres communes de Loire Atlantique, ont souscrit ces emprunts. Je ne vois pas en quoi c'est un sujet de polémique. Pour moi, le sort de ces emprunts, c'est que nous ne les renégocions pas, car nous ne voulons pas payer des indemnités à des banques, et que nous préférions garder les taux actuels plutôt que de payer 700 000 € d'indemnité de sortie. Ce n'est pas un sujet de débat.

Je pense que l'essentiel de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est ce que j'ai dit, c'est que chacun, comme vous l'avez dit vous-même Madame Moriclet, doit assumer ses responsabilités, et que nous redressons la commune, le juge des comptes nous le confirme. Notre démarche pour redresser les comptes de la commune est validée, elle est même encouragée. Les causes sont très clairement identifiées : le dérapage des dépenses malgré une hausse considérable des impôts. Ceci a entraîné le recours excessif à l'emprunt.

Certes, il fallait investir, mais il fallait être en situation d'investir de façon saine, cela n'était pas le cas. L'investissement a été fait dans des conditions très dégradées, et dès 2011 la commune était en situation d'alerte, nous l'avons appris a posteriori. Madame Risico, représentant la Direction des Finances Publiques, est venue au sein de ce Conseil Municipal, exposer la situation. Elle l'avait fait très clairement, elle avait écrit des rapports très clairs, que j'ai communiqués, qui ont été diffusés sur le site internet de la commune.

Ce que fait aujourd'hui la Chambre Régionale des Comptes, cela ne devrait être une surprise pour personne, ce n'est qu'une confirmation de ce que chacun savait, sauf que cette confirmation, elle devrait venir clore le débat définitivement, car c'est le juge des comptes qui aura parlé. Et croyez-moi, je ferai en sorte que la population de Donges prenne clairement la mesure de ce qu'aura décidé, de ce qu'aura constaté, le juge des comptes. Je n'ai pas de doute sur le fait que chacun devra accepter, « assumer ses responsabilités ».

### **Madame Misin**

Je voulais juste dire que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne nous apprend rien de plus que ce qui a déjà été dit depuis 3 ans. Je pense que ceux qui émettaient des doutes, ont, depuis 3 ans, admis la situation, les plus sceptiques ont intégré la situation. Je voulais dire que depuis 3 ans, la politique de la Ville consiste à réduire l'endettement, avec le strict nécessaire, il faut à la fois augmenter les taux d'imposition et recourir encore à l'emprunt.

Je voudrais quand même revenir sur le passé. D'abord parce qu'on y était, même si l'on a été en désaccord à la fin du mandat. Pour nous, les erreurs du passé n'étaient pas dans le choix des investissements, mais dans la nécessité de tenir les montages financiers. Le choix des investissements a été nécessaire. En 2008, il n'y avait pas d'informatique, nous sommes arrivés et il a fallu mettre tout le système informatique en place, il a fallu réaménager tout le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, il a fallu la faire cette école maternelle, c'était le projet phare du dernier mandat. Là où je reconnais qu'il y a eu des erreurs, effectivement, c'est quand on part avec une école qui doit coûter 3,7 M€ et qu'on arrive in fine à 6 M€. Elles sont là, les erreurs. Quand on a voulu faire une liaison à 100 000 € et qu'on a fini à 350 000 €. Ce sont les montages financiers que nous n'avons pas réussi à respecter.

Madame le Maire, de l'époque a travaillé beaucoup dans la concertation. Aujourd'hui, avec ce que l'on sait, on peut dire qu'il y a eu trop de concertation. Dernièrement, à la commission sociale, j'ai quand même eu la très grande surprise d'entendre, par une responsable de la petite enfance, que finalement, malgré ces travaux de plus de 350 000 €, elle nous a présenté un cahier de doléances avec tout ce qui n'allait pas. J'ai eu du mal à entendre cela, quand je sais que Madame le Maire et Viviane Albert, qui étaient porteuses du projet, avaient travaillé dans la concertation, avaient beaucoup écouté, avaient beaucoup noté, pris en compte les doléances des uns et des autres. Effectivement, quand on est élu, on peut faire des erreurs, et nous en avons fait. Il faut savoir le reconnaître, c'est aussi cela l'humilité, c'est savoir reconnaître ses erreurs.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est qu'à un moment donné, il faut arrêter d'écouter et de vouloir faire plaisir à tout le monde, et partir d'une enveloppe financière et faire avec, en gérant les priorités. Autrement, c'est le contribuable qui finalement doit payer. Je voudrais quand même relativiser la responsabilité de certains élus qui ont voulu bien faire. Il n'y a pas eu de malhonnêteté, il y a surtout des gens qui ont voulu bien faire.

S'il y a un point que je veux quand même soulever, c'est notre point de désaccord qui reste sur la gestion du personnel. J'ai bien entendu que la Chambre Régionale des Comptes considère que c'est un point positif, mais celle-ci ne parle que de chiffre, elle ne parle pas de l'humain. Moi, aujourd'hui, je reste cantonnée dans ma ligne de conduite, j'assume mon choix de dire que je suis en désaccord avec vous sur le fait qu'on pénalise les maladies des agents, le non remplacement des départs en retraite.

Je crois que si vous devez tenir et assumer votre position sur la gestion du personnel, surtout sur les pénalités des gens qui sont en maladie, puisque certains élus sont absents de façon récurrente et non pas exceptionnelle, pourquoi vous n'appliquez pas aussi les pénalités sur les indemnités que touchent certains élus.

### **Monsieur le Maire**

Alors Madame Misin, sur l'analyse financière, je comprends votre position et je suis assez largement d'accord avec ce que vous dites. Nous n'avons jamais dit que les investissements n'étaient pas justifiés dans leur principe, simplement on fait le constat, comme vous, qu'il y a eu des dérapages entre les budgets d'origine, vous avez cité vous-même les chiffres, 3,7 M€ et on arrive à 6 M€. On comprend ce qui s'est passé, nous n'avons jamais dit que l'argent était passé dans des circuits douteux, non, pas du tout. L'argent a été dépensé et payé régulièrement. C'est l'évolution des budgets qui n'a pas été maîtrisée, des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement, et des projets d'investissement. La liaison au multi-accueil, qui a coûté plus de 350 000 €, n'a pas abouti à créer de nouvelles places, et a généré un certain nombre de contraintes qui ont été listées en commission sociale. Effectivement, cela interroge beaucoup. Ce sont des faits. Ce qui compte maintenant, c'est de repartir sur de nouvelles bases et tenir compte de cela.

Ce n'est pas moi qui ai décidé de mettre ce soir ces sujets du passé à l'ordre du jour, j'en ai l'obligation. J'insiste, ce n'est pas une volonté de ma part de ressasser le passé une nouvelle fois, parce qu'on va m'en accuser, on m'en a accusé récemment. Peu importe, c'est une obligation légale. Sur cette question-là, je n'ai pas d'inquiétude sur le fait que chacun « assumera ses responsabilités ».

Sur le personnel, c'est vrai que la Chambre Régionale des Comptes valide et nous encourage à continuer dans ce mode de gestion. Mais je ne peux pas laisser l'impression que la Chambre Régionale des Comptes nous autoriserait et nous encouragerait sur le plan uniquement des chiffres, et que la municipalité laisserait l'humain de côté. Je ne peux pas accepter qu'on nous accuse d'être inhumains.

Je rappelle quand même que l'évolution du régime indemnitaire a fait l'objet de très nombreuses concertations, qu'il y a eu plusieurs délibérations, fin 2015, fin 2016, qui ont été approuvées par le Conseil Municipal après avoir été examinées par le Comité Technique, et que ces délibérations, ces sujets de régime indemnitaire, n'ont jamais fait l'objet d'opposition du Comité Technique. Il n'y a pas eu de conflit avec les représentants du personnel concernant l'évolution du régime indemnitaire. Pour nous, il s'agit de quelque chose qui est tout à fait justifié. Nous tenons compte avec humanité des situations particulièrement difficiles de certains agents. Nous avons pris tous les garde-fous nécessaires pour ne pas appliquer des coups de rabot non différenciés. Les agents qui sont en longue maladie, en congé maternité, en accident du travail, ne sont pas concernés par la modulation du régime indemnitaire, et les agents ne sont concernés qu'à compter du troisième arrêt maladie, alors que d'autres collectivités l'appliquent plus tôt. Je vous rappelle que dans le privé, les règles sont beaucoup moins « humaines », comme vous le dites, par rapport à ces questions de régime

indemnitaire ou d'arrêt maladie, ou d'absentéisme. Donc, sur l'humain je ne pense pas que nous ayons à démeriter.

Certes, des tentatives d'« allumer des mèches » ont été faites au sein du personnel, mais les mèches ne se sont pas allumées... Nous continuons le dialogue avec les représentants du personnel et nous continuerons. Il n'y a jamais eu autant de réunions avec les représentants du personnel, Sandrine Salmon avec les services sont particulièrement bien placés pour le dire. Il y a beaucoup de dialogue et beaucoup de réunions.

Encore une fois, il n'y a pas de remplacement systématique, mais il y a des remplacements quand même. Nous ne supprimons pas tous les postes des agents qui partent en retraite ou qui demandent leur mutation. Il y a des remplacements, il y a des nouveaux arrivants au sein de la collectivité. Nous avons une gestion là-dessus qui essaye d'être pertinente, nous ne dépouillons pas les services systématiquement pour des raisons uniquement comptables. Nous essayons de faire fonctionner le service public, nous avons comme objectif principal la qualité du service à la population. Bien évidemment, cela nécessite que nous ayons des agents. Nous essayons de faire au mieux dans un contexte particulièrement difficile, mais nous ne sommes pas bornés dans une logique purement comptable. C'est de la caricature. Je ne vous mets pas en cause là-dessus Madame Misin, ce n'est pas vous que je mets en cause.

Concernant la modulation des indemnités du personnel et la non modulation d'indemnité des élus, je vous rappelle Madame Misin, tout simplement, sans polémiquer, quand on assiste à une réunion d'un Conseil Municipal ou d'une commission, on ne touche pas des jetons de présence comme on peut en toucher dans une société anonyme, et que le travail qui est fait n'est pas uniquement de siéger dans un Conseil Municipal tous les mois, ou tous les deux mois. Il y a d'autres moyens de travailler et que cette modulation, à ma connaissance, n'est pas prévue, n'est pas possible, dans d'autres Conseils Municipaux.

### **Monsieur Baudichaud**

Pour compléter le trio des participations minoritaires, en effet, comme il a été dit par différents groupes, il n'y a heureusement plus beaucoup de surprises dans ce dossier. Le travail de transparence a été fait et la communication a pu être faite précédemment. On est tous au courant de la difficulté financière. Le développement des capacités de la Ville pour accueillir les enfants à travers le milieu scolaire, était un passage indispensable mais qui a un coût qui, malheureusement, n'était pas tout à fait en phase avec nos capacités.

L'important, maintenant, c'est d'en prendre acte, pour pouvoir trouver des pistes et travailler ensemble, pour que la situation s'améliore, et pas uniquement en demandant aux Donginois de continuer à faire des efforts, qu'ils soient agents de la Ville ou qu'ils soient tout simplement concitoyens payant des impôts sur la commune. Comme le souligne le rapport, nous sommes une commune qui a quelques particularités, par exemple sa grande superficie et son grand réseau routier. Il est évoqué également la DGF qui est pour moitié moindre que les autres villes de même strate. On entend qu'on est classé dans les villes riches par rapport à de nombreuses autres communes. Mais comment fait-on pour faire de la publicité de ce rapport de la cour des comptes auprès de nos partenaires pour pouvoir améliorer d'une part ce financement de la DGF et pourquoi pas retravailler sur les sujets qui avaient été abordés par d'autres élus. Quant à notre participation au SDIS par exemple, tous les frais que la commune peut être amenée à payer auprès de nos partenaires, et les subventions qui pourraient être aussi améliorées de la part justement de ces mêmes partenaires. C'est là-dessus

qu'on aimerait bien aussi que cette publicité soit faite pour pouvoir permettre à l'ensemble du Conseil Municipal de sortir de nouvelles décisions pour répondre à d'autres besoins. On a plus souvent parlé du sport, on peut parler de la culture, on peut parler de plein d'autres sujets, de personnes qui elles aussi attendent des services de la commune pour lesquelles nous sommes aujourd'hui en difficulté pour leur répondre. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Sur la première partie de ton intervention, tu dis que c'est lié à des investissements importants qu'il fallait réaliser et que c'est à cause de cela qu'on se retrouve en situation financière difficile.

Je le redis, les investissements, certes, il fallait les prévoir, il fallait en maîtriser le montant, mais surtout il fallait en prévoir le financement. C'est ce non financement des investissements qui a conduit à un recours à l'emprunt, et ce non financement des investissements est lié à une non maîtrise des dépenses de fonctionnement. Tout est lié. Ce dérapage des dépenses de fonctionnement, malgré les hausses d'impôts à cinq reprises, a été tellement fort que la capacité d'autofinancement était devenue négative. Tout vient de là. L'endettement ne vient pas des investissements en soi, parce qu'on devait investir, mais l'endettement vient de l'incapacité de financer les investissements par autre chose que de la dette. Et l'impossibilité de financer par de l'autofinancement vient du fait que les dépenses de fonctionnement avaient dérapé, et qu'elles avaient dérapé beaucoup plus vite que les recettes. Tout vient de là.

Plus d'1,2 M€ de hausse de dépense de personnel, certes justifiée en partie par des municipalisations, mais il y a eu énormément de dérapages au niveau du fonctionnement. C'est cela qui s'est traduit par une incapacité à faire autre chose que de la dette pour investir. Nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de faire de la dette, puisque nous ne pouvons pas emprunter, nous ne pouvons pas repartir vers la hausse de la dette, nous ne pouvons pas emprunter au maximum plus de 800 000 € par an. L'idée ce serait d'emprunter beaucoup moins, et donc d'autofinancer beaucoup plus. Pour autofinancer beaucoup plus, il faut maîtriser les dépenses et les recettes, augmenter les recettes et diminuer les dépenses. Là-dessus nous sommes d'accord.

En revanche, l'idée de faire modifier la DGF en fonction du rapport de la Chambre Régionale des Comptes – la DGF, il faut savoir qu'elle nous est notifiée par l'Etat sans examen contradictoire avec la commune, ce sont des formules mathématiques -, ce n'est pas parce que nous avons des difficultés que nous allons bénéficier d'une exonération, de baisse, de la DGF, malheureusement. Pour plaider notre cause auprès des autres financeurs potentiels, ce n'est pas le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui pourrait nous ouvrir des portes. Les financeurs potentiels, il n'y en a pas énormément, le principal serait la CARENE, par la Dotation de Solidarité Communautaire, dotation qui a déjà été réévaluée, elle est réévaluée sur la base de critères de solidarité entre communes, elle n'est pas réévaluée en fonction de la situation financière de telle ou telle commune. On ne réclame pas d'avantage parce que nous sortons d'une situation difficile, au détriment des autres qui auraient été plus prudents que nous dans le passé.

Je rappelle qu'au sein de la CARENE, d'autres communes ont fait face à des difficultés analogues à la nôtre, et que ces communes, au bout d'un mandat, en sont sorties, et en sont sorties toutes seules, en faisant, certes, très peu d'investissement. Je connais une commune de la CARENE dont le principal investissement en un mandat a été le

cimetière, mais elle est sortie de l'endettement. Aujourd'hui, je crois que le meilleur moyen d'améliorer notre situation financière, c'est de nous en remettre à nous-mêmes, et de ne pas essayer de quémander ailleurs, car je ne pense pas que nous obtiendrions quoi que ce soit. Il y a un souci d'équité entre les collectivités.

Quant au débat sur les dépenses obligatoires, on parle du SDIS mais on pourrait parler d'autres organismes auxquels nous adhérons et où nous avons des participations souvent en hausse. Néanmoins, ce sont, je l'ai toujours dit, des dépenses obligatoires qui ne se négocient pas. Nous avons l'obligation de voter, car si nous ne les votons pas, le Préfet les inscrira à notre place dans notre budget.

Même si nous estimons que le Service Départemental d'Incendie et de Secours fait peser sur notre commune des dépenses exagérées, il faut savoir que si nous devions baisser nos dépenses, d'autres communes devraient voir leur participation augmenter, et que cet arbitrage, le Président du Département n'a jamais réussi, ou n'a jamais entrepris, de le réaliser. Il y a beaucoup de communes du Département qui seraient perdantes, si nous, nous étions gagnants. Il faut mesurer la difficulté qu'il y a à cette renégociation des critères de répartition au sein de l'ensemble du Département, tout cela est très compliqué entre petites communes, entre ruraux et urbains, entre petites communes et grandes communes, entre communes riches et communes pauvres, etc.

En tout cas, ce qui me semble important, c'est que ce débat ait pu avoir lieu sur la base d'un rapport incontestable de la Chambre Régionale des Comptes. Madame Misin, vous disiez tout à l'heure que chacun a pu se rendre compte, que tout le monde a pu mesurer.

Maintenant, je crains malheureusement que vous soyez encore un peu optimiste, je crains qu'il y ait encore du déni, mais nous ferons en sorte de communiquer inlassablement, au risque de déplaire, mais pour rappeler la réalité des chiffres, réalité incontestable puisque confirmée par le juge des comptes.

J'espère, Madame Misin, comme vous, que la réalité finira par l'emporter auprès de tout le monde, et qu'il n'y aura plus de débat sur cette question, parce que je me passerais bien de devoir répéter des choses qui visiblement n'ont pas encore convaincu l'ensemble de la population, même si la grande majorité a compris de quoi il s'agissait.

Voilà, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Non. Il n'y a pas de vote, c'était juste un débat à organiser, et je crois que le débat a eu lieu.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2011 et suivants concernant la gestion de la commune de DONGES, et de la réponse qui y a été apportée (annexe).

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 2

### Budget Général 2017 : Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP) n°081 « Extension de la restauration

## scolaire et du préau »

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

### **Exposé**

Par délibération n°2 du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une Autorisation de Programme (AP) de 480 000 € au titre de la gestion du projet d' « Extension de la restauration scolaire et du préau » sur le Budget Général 2016 de la commune.

En effet, la Loi n° 92-125 du 6 février 1992, le Décret n°97-175 du 20 février 1997 et l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 permettent aux collectivités locales de gérer les projets importants dont la réalisation financière, à savoir le mandatement des dépenses, s'échelonne sur plusieurs années, en AP/CP.

Cette technique de gestion budgétaire et comptable permet aux collectivités de ne pas faire supporter à leurs budgets l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice considéré.

- ⊕ L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un projet d'investissement ;
  
- ⊕ L'Autorisation de Programme se décompose en Crédits de Paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur les exercices concernés par le projet.

### **Proposition**

Compte-tenu des avenants et révisions sur marchés de travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster l'Autorisation de Programme (AP) d'un montant de +16 000 €.

L'AP globale relative à l' « Extension de la restauration scolaire et du préau » totalise ainsi 496 000 € (cf. annexe).

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- **26 POUR**

Et

• **2 ABSTENTIONS**

Monsieur CHAZAL Alain, Madame MORICLET Claudine

► **DECIDE** d'ajuster l'Autorisation de Programme (AP) au titre de l' « Extension de la restauration scolaire et du préau » d'un montant de + 16 000 €.

L'AP globale relative à l'« Extension de la restauration scolaire et du préau » totalise ainsi 496 000 € (cf. annexe).

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION N° 3**

#### **Fixation des tarifs des services publics locaux – activités culturelles & restauration scolaire**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **I. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES CULTURELLES**

##### **Exposé**

Par délibération du 23 juin 2016 le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs aux activités culturelles pour la saison 2016 - 2017 ainsi qu'il suit :

##### **SPECTACLES ORGANISES PAR LA VILLE DE DONGES**

Il est rappelé que les tarifs pour les activités culturelles sont saisonniers, à savoir, pour la saison 2017- 2018, **du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.**

## Proposition

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI - CARTE PRIVILEGE (sur présentation de la carte)	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus)
	2016 / 2017	2016 / 2017	2016 / 2017
<b>Catégorie A</b>	8 €	6 €	3,50€
<b>Catégorie B</b>	11 €	9 €	6,50 €
<b>Catégorie C</b>	16 €	11 €	8,50 €

<b>Catégorie D</b>	20 €	16 €	11 €
<b>Catégorie S</b>	2€		

Au vu de la programmation, il est proposé, pour la saison 2017 - 2018 :

 SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA VILLE DE DONGES

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI. <i>(sur présentation de la carte)</i>	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus)
<b>Catégorie A</b>	<b>2017 / 2018</b>	<b>2017 / 2018</b>	<b>2017 / 2018</b>
	<b>8 €</b>	<b>6 €</b>	<b>4 €</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>11 €</b>	<b>8 €</b>	<b>6 €</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>16 €</b>	<b>11 €</b>	<b>8 €</b>
<b>Catégorie D - Abonnement</b>	<b>25 €</b>		
<b>Catégorie S</b>	<b>2 €</b>		

## **Formule Abonnement**

### **Suppression de la Carte Privilège et création de la Formule Abonnement**

Afin de fidéliser les abonnés et assurer un suivi de mail de la programmation vers le public, il est proposé de mettre en place un abonnement. Ce système permettra aussi d'assurer le suivi de la jauge des spectateurs en confirmant à l'avance la réservation des spectacles.

L'abonnement permet l'achat en une fois de 3 places pour la programmation municipale de l'année à venir,

Une seule place de catégorie C peut être prise par abonnement.

L'abonnement pourra être souscrit auprès du régisseur dès le premier trimestre de la saison aux horaires d'ouverture de la billetterie,

Prix de l'abonnement : 25 €,

L'abonné remplit un formulaire disponible à l'accueil, et sur le site de l'Espace Renaissance. Il est déposé aux horaires d'ouverture de la billetterie et l'abonné, contre paiement, reçoit sa carte d'abonnement et 3 contremarques au nom des spectacles choisis.

Un abonnement est individuel et nominatif.

Les places ne sont pas remboursables.

## **Abonnement Spect'apéro**

Afin de fidéliser les abonnés, un système spécifique à la formule **Spect'apéro** est proposé. Ce système permettra aussi d'assurer le suivi de la jauge des spectateurs en confirmant à l'avance la réservation des spectacles.

L'abonné remplit un formulaire disponible à l'accueil de la médiathèque. Il est déposé aux horaires d'ouverture de la médiathèque et l'abonné, contre paiement, reçoit sa carte d'abonnement.

Le tarif de l'abonnement des **Spect'apéro** est celui de la **Catégorie S à savoir 2€**

L'abonnement est individuel et nominatif.

L'abonnement ne peut pas être remboursé.

## **ACTIVITES CULTURELLES**

### **Exposé**

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des cours de théâtre et une chorale municipale et d'en fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Par Délibération 23 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une participation des familles selon le tarif suivant :

- **20 €** par trimestre, sur trois trimestres.

### **Proposition**

**Pour la saison 2017- 2018, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, il est proposé ce qui suit :**

- Maintien **des tarifs d'inscription par trimestre et par personne à 20 €**,
- Les entrées aux spectacles enfants sont **gratuites**,
- Les entrées aux spectacles adolescents sont ceux de la **Catégorie S soit 2 €**,

## ***II. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE***

### **Exposé**

Par délibération n°16 du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services relatifs au service de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2017 ainsi qu'il suit :

- prix du repas maternel : **2,60 €**,
- prix du repas élémentaire : **3,10 €**,
- prix du repas adulte : **4,00 €**,
- prix du repas exceptionnel : **4,00 €**.

### **Proposition**

Lors de la conférence 2017 à la Chapelle-des-marais, l'UPAM a informé du coût de production des repas correspondant au coût des repas achetés par la Commune. En ajoutant le prix d'achat du pain effectué directement par la Commune, l'évolution du coût de revient du repas pour la Commune reste très minime.

C'est pourquoi, il est proposé de reconduire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2016/2017.

Pour la Ville de DONGES, le principe d'un tarif différencié selon les catégories de rationnaires (maternelle, élémentaire, adulte) et la distinction entre repas réguliers et repas exceptionnels reste inchangé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants :

⇒ **TARIFS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :**

- prix du repas maternel : **2,60 €**,
- prix du repas élémentaire : **3,10 €**,
- prix du repas adulte : **4,00 €**,
- prix du repas exceptionnel : **4,00 €**.

*Nota : ces tarifs sont susceptibles d'être minorés des aides de la CAF ou du CCAS.*

La commission des Affaires Scolaires du 14 juin 2017 et la commission des Affaires Culturelles du 20 juin dernier ont émis un avis favorable à ces propositions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Madame Moriclet**

Juste en aparté, Monsieur Chazal a été surpris des modifications de certains tarifs, de certains changements, qui n'ont pas été évoqués en commission culture, que ce soit en plus ou en moins.

### **Madame Auffret**

Tout ce que nous voyons là a été donné et expliqué en commission culture, notamment le changement de la catégorie D – parce que si vous regardez bien, les tarifs globalement n'ont pas trop changés – avec cette notion d'abonnement qui a été expliquée par moi-même et par les techniciens qui ont bien expliqué les raisons, à la fois pour ce qui est de l'Espace Renaissance, et à la fois pour ce qui est de la médiathèque, avec les spect'apéros.

### **Monsieur Delalande**

Effectivement, nous en avons débattu lors de la commission. Je vais simplement redire ce que j'ai dit à la commission, nous allons voter cette délibération, mais par contre on y met des réserves sur l'abandon de la carte privilège parce qu'on émet un doute sur le système d'abonnement qui oblige à choisir trois spectacles en début d'année. Choisir si longtemps à l'avance sur un agenda, cela me semble compliqué. On verra le bilan, peut-être que je me trompe. On aurait très bien pu faire un système d'abonnement et laisser un petit peu la liberté aux gens de pouvoir sélectionner des spectacles eux-mêmes sans avoir une contrainte comme cela, c'est-à-dire de choisir au fur et à mesure. Nous allons donc voter cette délibération avec une réserve. Nous verrons le bilan après.

### **Madame Auffret**

Je voudrais répondre. Cela a été mis en place après avoir étudié ce qui se faisait dans quand même beaucoup de communes aux alentours, plus exactement de salles de spectacles alentours. On pourra certainement trouver des exceptions, mais en tout cas c'est ce qui se fait. Personnellement, je ne doute pas, ou alors je serais également surprise, qu'à Donges, les gens soient en capacité d'utiliser ce type de service, ce qu'à Donges les gens ne se privent pas de faire lorsqu'ils vont sur des salles de spectacle à l'extérieur. Même si la fréquentation n'est peut-être pas la meilleure sur Donges, je ne doute pas que les gens se déplacent facilement à l'extérieur pour aller sur des salles de spectacle. C'est quand même une pratique qui est connue et qui est utilisée par des gens de Donges. Effectivement, c'est un changement, et c'est une année qui va nous permettre de voir. Peut-être que certains n'adhéreront pas au principe, peut-être que cela conviendra à d'autres personnes. Nous verrons avec l'usage.

### **Monsieur Delalande**

Fréquentant moi-même l'Espace Renaissance, on sélectionne des spectacles en début d'année – avec quelqu'un dans le public qui m'accompagne régulièrement – des fois longtemps à l'avance, et les aléas de la vie font qu'on ne peut pas toujours être disponible ce jour-là, et de devoir sélectionner un spectacle un an à l'avance cela semble compliqué. Maintenant, on verra le bilan et on jugera.

### **Monsieur le Maire**

Nous referons le bilan à la fin de la saison de toute façon. L'idée étant d'expérimenter des choses et de corriger chaque fois que nécessaire.

### **Décision**

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **26 POUR**

Et

- **2 ABSTENTIONS**

Monsieur CHAZAL Alain, Madame MORICLET Claudine

► **APPROUVE** les tarifs des services publics des activités culturelles pour la saison 2017 – 2018, à savoir du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, et de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, tels que présentés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 4

### **Demande de subvention au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, auprès de la Région pour les Salles Omnisports**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Patrick PONTACQ**

#### **Exposé**

Par délibération du 29 avril 2016, la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire a adopté un nouveau dispositif d'aides aux collectivités.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise de l'énergie, la Région Pays de la Loire soutient, en effet, la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics des collectivités territoriales à hauteur de 50 €/m<sup>2</sup> de SHON du bâtiment existant, aide plafonnée à 100 000 €.

#### **Proposition**

Les salles omnisports de la commune de Donges, construites en 1965 (Salle Brière), en 1978 (Salle Loire) et en 1988 (Salle Océan), représentent aujourd'hui le bâtiment le plus énergivore de la ville.

Afin de réaliser des économies d'énergie substantielles, la commune a fait réaliser un audit thermique et énergétique.

La Société Akajoule a été missionnée pour identifier les gisements d'économies d'énergie, mettre en place une stratégie de rénovation énergétique et améliorer le confort des occupants.

Le bilan thermique et énergétique propose plusieurs scénarios de travaux de rénovation.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le scénario n° 2 visant à réduire la consommation globale énergétique d'environ 49 %, avec un programme de travaux estimé à 337 666,67 € HT (isolation de toiture, menuiseries extérieures, chauffage, ventilation, éclairage, eau chaude sanitaire).

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet, de solliciter une aide financière à l'investissement auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire -estimée à 100 000 €- dans le cadre du « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics des collectivités territoriales » ainsi qu'une dérogation pour engager les travaux avant toute décision attributive de subvention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Cela s'inscrit dans des choses qu'on a déjà dites. Les efforts importants à faire, pour à la fois l'entretien des salles omnisports et l'amélioration de la performance énergétique, puisque les consommations d'énergie représentent un gros budget. Il est d'autant plus intéressant d'aller dans cette politique aujourd'hui que cette politique fait l'objet de subventions. Ce qui est rare, mais pour la performance énergétique, il y a des subventions. La subvention que nous sollicitons auprès de la Région viendra s'ajouter à des subventions de l'Etat, au titre de l'éclairage et du FEDER, qui viendront compléter ces aides extérieures, pour améliorer la performance des consommations d'éclairage et de chauffage dans ces salles de sport, et en même temps améliorer leur confort.

C'est un dispositif qui est aujourd'hui subventionnable et subventionné, c'est d'autant plus intéressant pour nous. Une réduction de 49 % ? cela représente une dépense de fonctionnement extrêmement importante compte tenu du poids des salles de sports dans la consommation énergétique de la Ville.

### **Monsieur Pontacq**

Au niveau des subventions de l'Etat, nous avons obtenu une première subvention de 65 000 €. Il nous reste la subvention à faire au niveau du Feder, qu'on ne se gênera pas de faire, forcément.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** le programme de travaux d'économie d'énergie dans les salles de sports tel que proposé ci-dessus (scénario n° 2) ;
- **SOLLICITER** l'aide financière à l'investissement auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics des collectivités territoriales » ;
- **SOLLICITER** une dérogation pour engager les travaux avant toute décision attributive de subvention.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 5**

### **Créations - suppressions de postes et modification du tableau des effectifs**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON**

## Exposé

Par délibération du 16 mars 2017, le Conseil municipal avait approuvé le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets de la Commune de DONGES.

Il y a lieu aujourd’hui de procéder à 4 suppressions de postes suite à deux mutations et à deux fins de contrat.

De plus, suite à la proposition d’inscription sur le tableau d’avancement de grade effectuée par le Maire au titre de l’année 2017, la commission administrative paritaire sera amenée à donner un avis sur les quatorze dossiers des agents présentés par la Commune. Il y a lieu aujourd’hui de procéder à la création des postes correspondants.

Enfin, dans le cadre de titularisations d’auxiliaires, il y a lieu de créer 4 postes d’adjoints techniques.

## Proposition

Suite à l’avis favorable émis par le comité technique dans sa séance du 15 juin 2017 sur les suppressions de postes, le Conseil est donc appelé à approuver :

- la suppression des deux postes à temps complets suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

*Filière technique :*

- 2 postes d’agent de maîtrise
- La suppression des deux postes à temps non complets suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

*Filière sociale :*

- 1 poste de contrat emploi avenir (80%)
- 1 poste de contrat d’accompagnement dans l’emploi (80%)
- La création de 13 postes à temps complets suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

*Filière administrative :*

- 1 poste d’attaché principal
- 1 poste d’adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

*Filière technique :*

- 3 postes d’agent de maîtrise principal
- 2 postes d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Filière médico-sociale :*

- 1 poste d’ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d’auxiliaire principal de 1<sup>ère</sup> classe

- La création d'un poste à temps non complet suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

*Filière culturelle*

- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine de 2<sup>ère</sup> classe (50%)

*Filière technique :*

- 4 postes d'adjoint technique (90%)

Il y a lieu par ailleurs de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune ci-annexé.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

## Décision

Après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 15 juin 2017 concernant les suppressions de postes, le Conseil Municipal, par :

- **26 POUR**

Et

- **2 ABSTENTIONS**

Monsieur CHAZAL Alain, Madame MORICLET Claudine

► **DECIDE** de la suppression des deux emplois permanents à temps complets susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

► **DECIDE** de la suppression des deux emplois permanents à temps non complets susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

► **DECIDE** de la création des treize emplois à temps complets susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

► **DECIDE** de la création de l'emploi permanent à temps non complet susmentionné à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

► **DECIDE** de la création des quatre emplois à temps non complets susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

► **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets de la Commune de DONGES.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 6

### Création d'un poste de contractuel pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON**

#### **Exposé**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de la collectivité sont créés par le Conseil municipal.

Il y a lieu aujourd'hui de créer un emploi permanent à temps complet à compter du 1er juin 2017.

#### **Proposition**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°),

Considérant l'absence de cadre d'emplois correspondant aux métiers du spectacle vivant,

Le Conseil municipal est donc appelé à créer un emploi permanent de contractuel de catégorie B à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour exercer les fonctions et missions suivantes :

- Administration de l'Espace Renaissance
- Programmation artistique de cet équipement
- Pilotage de la saison culturelle
- Animation et encadrement de l'équipe de l'Espace Renaissance
- Gestion administrative et financière du service

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans en raison de l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions exercées.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat de l'agent peut être reconduit de façon expresse pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau III ou équivalent, et d'une expérience professionnelle dans le domaine d'activité.

Sa rémunération indiciaire sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice majoré 453 (base : grade de rédacteur, échelon 11). Il percevra la prime annuelle et le cas échéant le supplément familial de traitement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Je vous rappelle que nous avons déjà délibéré sur cette création de poste de contractuel. Je rappelle le contexte, c'est un agent qui était titulaire dans la filière technique mais qui exerce un métier qui relève du monde du spectacle, et qui se trouvait pénalisé par rapport à cette différence entre son statut et son emploi. Il ne pourrait pas valoriser son expérience à l'Espace Renaissance, puisqu'il est officiellement dans la filière technique. S'il demandait une mutation, il faudrait qu'il demande une mutation dans un service de voirie ou de centre technique municipal, alors qu'il n'est pas du tout technicien.

Il a demandé, ce qui est tout à son honneur, comme il n'existe pas de cadre d'emploi de métiers du spectacle dans la fonction publique territoriale, à bénéficier d'un contrat pour avoir un emploi spécifique reconnaissant sa compétence dans la profession et dans la filière de spectacle qui est la sienne. Nous avions déjà délibéré, mais il est apparu que l'emploi de contractuel ne peut pas bénéficier du régime indemnitaire, qui était le sien en tant que fonctionnaire, et que par conséquent il perdrat une part importante de sa rémunération en devenant contractuel, même si la rémunération de base était la même. La seule solution pour qu'il ne soit pas pénalisé au niveau de sa rémunération, c'est d'intégrer dans l'indice de sa rémunération de base l'indice qui permet de lui verser un salaire de base correspondant au salaire qu'il percevait avant entre le salaire de base et le régime indemnitaire. C'est l'unique raison de cette nouvelle délibération, c'est de lui permettre d'avoir un salaire qui sera inchangé par le cumul de son ancien salaire et de son ancien régime indemnitaire. Sur le reste du dispositif c'est exactement la même chose.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

- **DECIDE** de la création de l'emploi permanent de contractuel à temps complet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi dans les conditions définies ci-dessus et à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 7**

### **Ouverture et fermeture de classes à la rentrée 2017**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS**

## **Exposé**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a avisé la Commune des mesures de carte scolaire actées lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 17 mai 2017.

Ainsi, dans le cadre de la rentrée scolaire de septembre 2017, l'Inspecteur d'Académie a pris, après avoir consulté les instances consultatives prévues par la réglementation, les décisions suivantes :

- Ecole élémentaire publique (EEPU) Aimé CESAIRES :

Décision après le CDEN du 7 février 2017 : Ouverture d'une classe

- Ecole maternelle publique (EMPU) Danielle CASANOVA :

Décision après le CDEN du 17 mai 2017 : Fermeture d'une classe

Ces mesures de carte scolaire reposent sur une analyse des effectifs des élèves, à partir de laquelle sont répartis les postes d'enseignants.

## **Proposition**

La décision d'ouvrir ou de fermer une classe relève du seul ressort du directeur académique des services de l'Education Nationale qui décide ainsi d'ajouter ou de retirer un poste d'enseignant.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de ces décisions.

## **Madame Moriclet**

Nous prenons acte de cette fermeture de classe, ce qui est bien dommage. Est-ce un épiphénomène ou une tendance qui va perdurer ? Y a-t-il des prospectives de faites pour les années à venir ?

## **Monsieur le Maire**

Concernant la fermeture de classe à l'école Casanova, nous n'avons pas forcément toutes les réponses, parce qu'il y a des raisons variées. Il y a des départs de la commune, il peut y avoir des départs vers l'école privée aussi, il y a plusieurs départs vers des communes extérieures. On a une baisse sensible cette année des effectifs et malgré l'inscription en REP, cela entraîne une fermeture de classe. Est-ce que ce sera la même chose l'année prochaine, on ne peut pas anticiper. En tout cas, nous avons une fermeture de classe qui était inévitable et nous n'étions pas si loin du seuil de la seconde fermeture de classe, cette année. Alors, est-ce que cela va changer, on ne sait pas, mais il y avait une baisse sensible des effectifs concernant l'école maternelle Casanova.

Concernant l'école Aimé Césaire, la situation d'ouverture de classe est différente. Elle n'est pas justifiée par les effectifs de l'école Aimé Césaire. Cette ouverture de classe a été décidée assez tôt dans l'année, car cette année, je crois que l'Inspection Académique a voulu anticiper beaucoup les mutations, les mobilités, par rapport à l'année dernière où il y a eu des problèmes à la rentrée, des enseignants qui n'avaient pas de classe et des classes qui n'avaient pas d'enseignant. Cette année, ils ont voulu aller très loin dans l'anticipation.

Le souci, c'est que l'anticipation a été faite sur des chiffres qui ne correspondaient pas au réel, et que la nécessité d'ouvrir une classe reposait sur des chiffres qui n'étaient pas ceux qui se sont révélés au mois de juin. Lorsque la décision d'ouvrir une classe a été prise par l'Inspection Académique, il n'était plus possible de faire machine arrière, tout simplement parce que les nominations étaient faites. Néanmoins, si l'on avait attendu le mois de juin, je crois que cette classe n'aurait pas ouvert. C'est une classe qui ouvre pour une année, c'est ce qu'on nous a dit en tout cas, et on verra ce que décidera l'Inspection Académique l'année prochaine.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des décisions de l'Inspecteur d'Académie de procéder, après avoir consulté les instances consultatives réglementaires, à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Aimé Césaire et à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Danielle CASANOVA.
- **PRECISE** que la dépense correspondante pour la Commune en achat de mobilier en cas d'ouverture de classe a été prévue au Budget primitif 2017 (*Compte 2184/ASCOL/BCES01*)

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 8

### Participation de la Commune aux services de transports scolaires

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS**

## Exposé

Par délibération du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a fixé la participation de la Commune aux prix des abonnements des transports scolaires.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a validé par délibération du 20 juin 2012 le principe d'une participation financière de la Ville pour les abonnements de transports scolaires des enfants Donginois fréquentant les établissements scolaires de Donges ainsi que les lycées. La Commune accorde également une participation aux abonnements de transports scolaires pour les élèves scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) ainsi que les collégiens accueillis en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Ces transports scolaires sont gérés actuellement par trois entités :

- La STRAN qui prend en charge les dessertes intra-DONGES vers les écoles et le Collège de DONGES ainsi que celles vers les Etablissements de ST NAZaire et TRIGNAC
- La Communauté de communes du pays de PONTCHATEAU-ST GILDAS qui dessert les différents établissements de PONTCHATEAU, ST GILDAS, REDON, BLAIN
- La Communauté de communes Estuaire et Sillon qui dessert les Etablissements scolaires de SAVENAY

## **STRAN**

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation communale était de 3 € par mois soit 30 € par an sur les abonnements matelots concernant principalement les élèves des écoles maternelles et primaires de la Commune de DONGES, et sur les abonnements Skipper concernant principalement les élèves scolarisés au Collège Arthur RIMBAUD et aux lycées de St NAZaire. Environ 320 élèves dongeois ont bénéficié de cette mesure (*110 abonnements matelot et 210 abonnements Skipper*).

La STRAN a confirmé par courrier que pour l'année scolaire 2017/2018, il n'était pas prévu d'augmentation des tarifs des titres de transport.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-ST GILDAS DES BOIS**

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation communale s'élevait à 38,60 € par trimestre pour les lycéens et élèves de SEGPA Dongeois scolarisés dans les établissements de PONTCHATEAU, ST GILDAS DES BOIS, REDON ou BLAIN. 36 élèves Dongeois ont bénéficié de cette mesure sur l'année scolaire 2016/2017.

La communauté de communes du pays de PONTCHATEAU-ST GILDAS des bois a confirmé que les tarifs des abonnements ne subiraient pas d'augmentation pour l'année scolaire 2017/2018.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON**

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation communale s'élevait à 68 € par trimestre. Cette participation est calculée sur la base d'une convention de participation aux frais de fonctionnement signée le 5 mars 2013 entre la Ville de DONGES et la Communauté de communes Loire et Sillon (*ancienne appellation de l'actuelle communauté de communes estuaire et Sillon*). 51 élèves Dongeois scolarisés dans les Lycées de SAVENAY ont bénéficié de cette mesure sur l'année scolaire 2016/2017.

La Communauté de Communes a confirmé que pour l'année scolaire 2017/2018, il n'était pas prévu d'évolution de la participation communale aux frais de fonctionnement du service.

## Proposition

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation de la Commune comme suit :

### STRAN

	Abonnements	Tarifs	Participation communale	Prix pour les familles
<b>Abonnements Matelots 2017/2018</b>	Mensuel	14 €	3 €	11 €
	Annuel	140 €	30 €	110 €
<b>Abonnements Skipper 2017/2018</b>	Mensuel	20 €	3 €	17 €
	Annuel	200 €	30 €	170 €

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la STRAN pratique une nouvelle tarification solidaire. Ainsi, en fonction du niveau de revenus (quotient familial CAF), celle-ci permet à l'ensemble des membres d'un foyer de bénéficier d'une réduction sur les abonnements mensuels du réseau STRAN. Trois taux de réduction sont appliqués : 90 %, 60 % et 30 %. Aussi, dans le cas où l'aide apportée par la STRAN se révèle plus favorable que la participation communale, la tarification solidaire se substituera à l'aide communale de 3 € par mois.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-ST GILDAS DES BOIS

	Tarif trimestriel	Participation communale trimestrielle	Prix pour les familles
<b>Abonnements pour lycéens et élèves de SEGPA</b>	93,60 €	38,60 €	55,00 €

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Pour l'année scolaire 2017/2018, il est proposé d'acter une participation communale trimestrielle de 68 € pour les élèves Dongeois scolarisés dans les Lycées de SAVENAY.

Et le Maire invite le Conseil à en délibérer.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le montant des participations communales telles qu'énoncées ci-dessus pour l'année scolaire 2017/2018.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 9**

### **Protocole d'accord entre la Commune et le Centre Musical Rural (CMR)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS**

#### **Exposé**

Depuis le 3 janvier 2017, il a été demandé à la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (CMR) de mettre en œuvre à DONGES des ateliers artistiques d'éducation musicale sur les temps scolaires, péri et/ou extra-scolaires.

Un musicien intervenant salarié par la fédération nationale des CMR est ainsi intervenu auprès des de plusieurs classes de l'école maternelle CASANOVA.

#### **Proposition**

Pour entériner cette activité du CMR, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention intitulée « protocole d'accord n° 440052 COMMU » fixant entre la Commune et la fédération nationale des CMR les modalités de déroulement de cette intervention qui serait ainsi pérennisée. Il convient par ailleurs d'autoriser le Maire à signer cette convention qui pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée adressée avant le 15 mars pour prendre effet à la fin de l'année scolaire en cours.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le protocole d'accord N°440052 COMMU relatif à l'intervention du CMR pour des ateliers artistiques d'éducation musicale sur les temps scolaires, péri et/ou extra-scolaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de ce protocole.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 10

### Approbation de la convention portant sur le RASED de la circonscription de Pontchâteau

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS**

#### **Exposé**

La loi n° 2015-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république a donné la priorité à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et éléver le niveau général des élèves. Cette priorité s'affirme au travers de l'intervention de personnels spécifiquement formés pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires occupent pour cela une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les professionnels du pôle ressource de la circonscription de PONTCHATEAU, sous l'égide de l'Inspectrice de l'Education Nationale, travaillent ainsi collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes du pôle ressource. A Donges, le RASED constitué des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires exerce son activité dans les locaux situés au groupe scolaire de la Souchais, rue de la Souchais. Or, jusqu'à ce jour, le RASED de DONGES fonctionnait en autonomie financière.

#### **Proposition**

Suite au rattachement de DONGES à la circonscription de Pontchâteau, il est proposé pour l'année scolaire 2017-2018 de mutualiser les efforts des communes à l'échelle de la circonscription de PONTCHATEAU, ce qui est correspond au mode de fonctionnement mis en place dans cette circonscription.

La Commune de DONGES est donc invitée à approuver la convention relative au RASED de la circonscription qui précise les conditions de participation des Communes aux frais de fonctionnement du RASED. Celle-ci a été définie à 1,65 € par élève et par an. L'ensemble des participations communales seront encaissées par la Commune de PONTCHATEAU, en charge du règlement des dépenses et de la tenue de la comptabilité du RASED. Dans ce cadre, il est prévu un versement forfaitaire de 670 € à la Commune de DONGES pour les dépenses qu'elle prend déjà en charge : mise à disposition de locaux et entretien ainsi que les abonnements et fournitures d'eau, d'électricité et de téléphone.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

Je précise que cette convention fait suite à des échanges que nous avons eus avec Martine Ardeois et l'élue au scolaire de la ville de Pontchateau et, également, l'élue de Missillac, qui avaient l'habitude de ce fonctionnement. Nous nous sommes raccrochés à leur circonscription suite à une décision du rectorat, nous n'appartenons plus à la circonscription de Saint Nazaire Est. Nous intégrons ce dispositif de financement mutualisé du Rased, vous avez compris que si nous verserons une participation, nous aurons en retour une contribution tenant compte des coûts que nous supportons sur notre commune. Donc, c'est une formule qui paraît intelligente.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le fonctionnement portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription de PONTCHATEAU pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 11**

### **Chorale Municipale Accroch'Coeur - Crédation de poste et tarifs**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Anne AUFRRET**

## **Exposé**

Depuis Septembre 2013 La Chorale Accroch'Coeur est considérée comme chorale municipale ouverte aux adultes dongeois et de la CARENE. Cette activité perdure sous la responsabilité du maître de chœur François FAMPOU. Les cours ont lieu au collège

A. Rimbaud et les prestations se déroulent dans le cadre de la programmation municipale.

Par conséquent, un poste contractuel a été créé et doit d'être renouvelé chaque année scolaire.

Les cours ont lieu du 1er Septembre au 30 Juin, hors vacances scolaires, sur deux heures hebdomadaires. En plus des quelques représentations de la chorale, le nombre d'heures pour l'année est fixé à 74 h.

Un contrat sera établi afin de valider l'activité. L'intervenant sera payé à la vacation, au prorata des heures effectuées au taux horaire de 52 euros brut, frais de déplacement compris.

Pour cette activité il convient de fixer un montant de cotisation à verser par les participants. Ce montant est fixé à 20 euros par trimestre.

### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- \* d'approuver le renouvellement du contrat pour le poste de maître de chœur ;
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant à l'intervenant ;
- \* d'approuver les tarifs fixés pour les cotisations de la Chorale Municipale à 20 euros/ par trimestre, de Septembre 2017 à Juin 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

C'est une reconduction.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** le renouvellement du contrat pour le poste de maître de chœur.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant à l'intervenant.
- ➔ **APPROUVE** les tarifs fixés pour les cotisations de la Chorale Municipale à 20 euros par trimestre.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 12**

### **Convention de prêt des chariots numériques de la Carène**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Anne AUFRRET**

### **Exposé**

Le présent rapport a pour objet de présenter une convention à signer entre la Carène et la commune de Donges dans le cadre du prêt et de l'emprunt de chariots numériques destinés aux bibliothèques municipales des communes de l'agglomération.

## 1. Contexte

La Médiathèque Jule Verne de Donges souhaite développer des services numériques en direction des habitants :

- Activités de médiation des ressources numériques en ligne proposées via le portail numérique de la Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique (BDLA).
- Animations numériques pour le grand public (contes numériques, découverte d'applications, jeux...)
- Développement des actions numériques en direction des scolaires

Quoique la Médiathèque de Donges soit en cours d'acquisition d'équipements pour un usage quotidien des ressources numériques, elle ne pourra développer la totalité de ses projets avec le matériel dont elle va disposer. En particulier, elle ne dispose pas de matériel « en nombre » pour des ateliers.

Pour sa part, la Carène soutient le développement culturel du territoire, notamment dans le cadre du projet culturel de territoire signé avec l'Etat et le Département de la Loire Atlantique. Les partenaires financeurs soutiennent l'organisation de formations des personnels des bibliothèques et d'ateliers numériques à destination des habitants.

Considérant :

- que le développement du numérique constitue un enjeu pour l'essor économique et humain de la commune,
- que la Médiathèque Jules Verne prévoit de proposer aux scolaires et au grand public des ateliers numériques,

Notre commune se propose d'accepter un soutien matériel que la Carène propose aux communes du territoire.

La Carène met à disposition des communes de l'agglomération du matériel mutualisé et le fait circuler entre les bibliothèques des 10 communes de l'agglomération. Le matériel se présente sous la forme de deux « chariots numériques » constitués de tablettes et destinés à permettre l'organisation par la bibliothèque municipale d'ateliers de découverte et de création pour les habitants.

De tels ateliers pourraient alors être menés librement par notre médiathèque.

## 2. Objectifs

Pour permettre une bonne organisation de la circulation des « chariots numériques » de la Carène entre les bibliothèques des communes, la Carène propose une convention précisant les obligations des différents partenaires.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention, dont le modèle est joint en annexe du rapport et relative au prêt par la Carène de « chariots numériques » destinés aux bibliothèques
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Je précise qu'il s'agit pour la CARENE de proposer à toutes les communes adhérentes de bénéficier de ces mises à disposition, y compris à Donges, bien que Donges ne soit pas adhérente du Projet Culturel de Territoire, mais s'agissant d'investissement de la CARENE, nous pouvons en bénéficier puisque cela n'est pas lié à ce projet.

Donc, nous nous engageons à rien d'autre qu'à bénéficier de cette mise à disposition, c'est tout bénéfice pour la commune.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 13**

### **TRANSFERT DE COMPETENCE AU SYDELA pour la mise en place, l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation, des INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

### **Exposé**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 dudit code,

Vu les statuts du SYDELA adoptés par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016, et notamment leurs articles 2-2-3 et 3,

Par délibération du 29 octobre 2015, le comité syndical du SYDELA a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprenant 190 bornes accélérées sur 146 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017.

Les objectifs du SYDELA, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre sont les suivants :

- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

Considérant que notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune,

## **Proposition**

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 14

### Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

#### **Exposé**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (SYDELA),

Vu les statuts du SYDELA, notamment son article 2-2-3,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2016,

Vu la délibération n° 13 en date du 30 juin 2017 par laquelle notre commune a délégué au SYDELA sa compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques »,

Considérant que le SYDELA a décidé d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SYDELA a fait ressortir la commune de DONGES comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur les sites suivants :

- Borne 1 : Parking Place de la gare
- Borne 2 : Parking des Six Croix

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE sont à la charge du SYDELA,

Considérant que la maintenance et l'exploitation d'une IRVE sont à la charge du SYDELA,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SYDELA et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant que deux bornes doivent être installées sur le domaine public communal,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'occupation du domaine public,

## **Proposition**

En conséquence, au vu des éléments qui précèdent, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- De s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

Ce qu'il faut retenir dans cette délibération, c'est que le SYDELA va planter deux bornes de recharge de véhicules électriques, l'une en centre-ville sur le parking de la gare, et l'autre sur le parking des Six Croix, et il le fera à ses frais sous sa responsabilité. Nous devons simplement autoriser cette implantation sur le domaine public communal. Quant à la gratuité du stationnement, de toute façon il n'y a pas de stationnement payant à Donges. C'est une délibération type qui nous a été envoyée mais nous ne renonçons à rien puisqu'il n'y a pas de stationnement payant.

## **Monsieur Ouisse**

Actuellement, cela a été mis en face de la boulangerie, au niveau du parking de la gare, et aux Six Croix c'est face à la ferme Couvrand, en face du petit bois. C'est là qu'ils ont trouvé que c'était le mieux, nous avons fait la tournée des lieux où l'on aurait pu en mettre.

## **Madame Delalande**

Comment cela se passe à partir du moment où quelqu'un vient avec sa voiture et la remet à recharger ? Il doit rester à attendre ou il peut partir travailler ? Qui la débranche si quelqu'un d'autre arrive pour prendre la place ? Comment cela se passe ? Cela peut paraître bête mais je me pose quand même la question.

## **Monsieur Ouisse**

Nous avons posé la question avec Eric Rabussier. C'est simple, ils ont choisi des endroits soit en face des cafés soit en face des boulangeries. Ils nous ont expliqué que la personne branche sa voiture, va faire ses courses, et revient, en espérant qu'il y ait assez de courant... Ils ne nous ont pas donné la durée de chargement. Il y a deux types de chargement, il y a le chargement classique et il y a le chargement rapide. Si la personne est pressée, elle prend ce qu'elle peut et part avec.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 15

### **Lotissement des Clos Mignons : dénomination des voies intérieures**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **Exposé**

Un permis d'aménager déposé par la SPL SONADEV Territoires publics, afin de réaliser un lotissement en 20 lots, dont un lot est prévu pour accueillir 22 logements locatifs sociaux, est actuellement en cours d'instruction.

Il convient de dénommer l'ensemble des voies nouvelles ainsi créées qui permettront de relier les rues des Clos Galants, Léo Lagrange et de l'Ariais.

#### **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui que les voies intérieures du lotissement dit des « Clos Mignons » dont le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction soient dénommées de la manière suivante en souvenir d'une importante personnalité locale d'une part et par référence aux rues de l'ancien bourg et aux anciens lieu-dit d'autre part (cf. plan ci-joint) :

- Voie n° 1 : rue Madeleine Affolter
- Voie n° 2 : allée des Sables
- Voie n° 3 : allée de la Platière

Pour les voies intérieures de l'opération de logements locatifs sociaux réalisée par SILENE il sera proposé à celle-ci de dénommer les 2 voies en choisissant parmi une liste de noms de rues de l'ancien bourg

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Je rappelle qu'en commission d'urbanisme, nous avons examiné les rues à dénommer. Enfin, il y a une rue et deux allées. Vous avez le plan qui est joint au dossier. Vous voyez qu'il y a deux petites allées et une rue qui partira de la rue Calmette, puisqu'à terme le bâtiment de logements sociaux d'Habitat 44 sera déconstruit, et la rue pourra donc aller directement du cimetière vers le parking de l'école Casanova. Donc, de cette rue principale, partiront deux allées en impasses qui ne desserviront uniquement que les habitations riveraines.

Je rappelle aussi que pour dénommer ces allées, nous avons réfléchi à partir des noms de lieudits ou de rues de l'ancien Donges qui ont disparu à cause des bombardements, de la guerre, de la reconstruction, de l'industrialisation et de certains lieux connus autrefois qui n'existent plus. Nous avons veillé à ne pas utiliser des noms de lieux qui peuvent prêter à confusion ou qui sont encore utilisés. Dans les lieux qui pourraient prêter à confusion, il y a les « Bossènes », puisqu'il n'y a plus de village des « Bossènes », mais il y a encore un parc d'exploitation de TOTAL des « Bossènes ». Donc même si le village a disparu, nous ne pouvons pas réutiliser ce nom. Il y avait également dans l'ancien bourg, une rue qui s'appelait la rue « Beau-Soleil », mais liée à un lieudit qui n'est pas matérialisé mais qui est connu sous le nom de la rue « de Parscau du Plessi » que l'on appelle encore « Beau-Soleil ».

Pour ce qui concerne les deux voies en impasses, en commission d'urbanisme et après débat, deux noms de l'ancien bourg ont été retenus. Vous avez sur le plan la voie n° 2 qui serait dénommée allée des « Sables ». Alors les « Sables » ne se trouvaient pas dans l'ancien bourg, mais c'était un village qui se situait sur la route des « Bossènes », après le village des « Faulx » et avant le village de la « Fernais » et avant le « Haut-Village ». Ce secteur des « Sables » a complètement disparu et il est proposé de réutiliser ce nom puisqu'il fait penser aussi aux rives de la Loire.

Pour la deuxième voie en impasse, la commission d'urbanisme a retenu le nom d'allée de la « Platière ». Dans l'ancien bourg, l'allée de la « Platière » partait de la jetée de la « Chaussée Halgan », c'est-à-dire du port initial de Donges. Elle contournait le vieux cimetière pour aller vers le Menhir de la « Vacherie » et vers la « Bazillais », tout en bord de Loire. Et pourquoi la « Platière » ? Parce que le port de Donges était un port d'échouage avec de la vase et il y avait des « Plates », donc des barques qui étaient échouées. Nous disposons encore de cartes postales et de photographies qui nous le montrent. La rue de la « Platière » de l'ancien bourg était exactement au bord du port et de la platière où se trouvaient les plates. C'est une autre référence à l'ancien bourg, le lieu ayant été totalement rasé et disparu, il n'y a plus de risque de confusion. Voilà pour les deux allées secondaires.

Pour la rue principale qui rejoindra la rue Léo Lagrange près de l'école Casanova et qui ira ensuite jusqu'à la rue Calmette au sein des logements sociaux de l'Ariais, j'ai proposé à la commission d'urbanisme de retenir le nom d'une femme, puisque l'on tend aujourd'hui à promouvoir le nom des femmes et qu'il y a un certain déficit dans les dénominations de rues. Une femme, mais également une personnalité dongeoise et en conséquence, j'ai proposé à la commission d'urbanisme de retenir le nom de Madeleine Affolter.

Et c'est avec émotion que je vous propose le nom de Madeleine Affolter, car c'est l'occasion pour moi de rappeler brièvement tout ce qu'a été l'action de Madeleine Affolter durant sa vie au service de ses concitoyens et au service des autres en général.

Madeleine Moisan, née à Besné, avait commencé sa carrière en tant qu'infirmière libérale, extrêmement dévouée et cela est unanimement reconnu. Elle a épousé Pierre Affolter qui était à l'époque Directeur du Centre de Long Séjour et qui l'a été jusqu'à sa retraite. Les personnes qui les ont connus le savent, il était handicapé. Il a vécu et travaillé avec ce handicap, et Madeleine Affolter a accompagné son mari avec ce handicap. Mais Madeleine s'est beaucoup engagée pour les autres en dehors même de sa profession, puisqu'en 1971, elle est entrée au Conseil Municipal à une époque où l'on pouvait panacher et où chaque candidat avait un nombre de voix différent. A l'époque, Madeleine Affolter avait obtenu le plus grand nombre de voix de tous les candidats puisqu'elle avait été élue au Conseil Municipal avec 78 % des voix. Ce qui indique quelle était son aura dans la commune.

Madeleine est restée dans ce Conseil Municipal durant 24 ans. Elle a accompli deux mandats d'adjoint, le premier entre 1977 et 1983 et le deuxième entre 1990 et 1995. En dehors de son engagement au Conseil Municipal, elle a participé à la création de deux associations qui existent toujours et qui participent depuis longtemps à l'animation de la commune. La première, c'est l'association « DONGES-ACCUEIL » dont elle a été la première présidente fondatrice en 1971 et la seconde, c'est le « GROUPE ARTISTIQUE », qu'elle a créé en 1990 qui concourt encore aujourd'hui à l'animation culturelle par l'organisation des salons de Printemps et des salons d'Automne.

Et puis, Madeleine Affolter, en tant que Maire-Adjointe à la Culture, a posé les fondations de la vie culturelle du Donges d'aujourd'hui. Je rappelle simplement que c'est elle qui a fait réaliser et ouvrir la Médiathèque dans les locaux où elle se trouve encore aujourd'hui. C'est elle qui est à l'initiative de ce projet de la Médiathèque dans la municipalité d'Alexandre Gravelle, évidemment avec le soutien d'Alexandre. Et c'est encore elle qui a lancé avec succès la réhabilitation de l'ancien cinéma pour qu'il devienne l'Espace Renaissance que nous connaissons aujourd'hui et qui a été inauguré en 1994. Donc deux lieux marquants de notre vie culturelle dont elle est directement à l'origine.

Donc pour l'ensemble de ces raisons, il me semblait normal de rappeler à toutes et à tous l'exemple que fut Madeleine Affolter au sein de cette commune. L'exemple du dévouement et du désintéressement qu'elle a manifestés. Je ne suis pas sûr qu'elle apprécierait que l'on donne son nom à quelque chose, car elle n'a jamais rien fait pour être mise en avant. Elle a toujours été la simplicité même. Mais je pense qu'aujourd'hui il est juste et simple justice de rappeler cette mémoire.

Je précise que j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec les proches, d'ailleurs la famille est représentée ce soir dans le public. C'est important aussi de rappeler à la famille toute l'estime que nous avons pour ce qu'elle a fait. J'ai rencontré également, un beau-frère de Madeleine Affolter récemment et avec qui j'ai eu l'occasion d'avoir des échanges pleins d'émotions au sujet de tout ce qui s'est passé durant ces années.

Donc, c'est dans ce contexte là que je vous soumets ces dénominations de rues.

### **Monsieur NICOLLET**

Je ne vais pas rappeler ce que tu as décrit sur Madeleine Affolter. Il faut savoir qu'en 1995 j'ai eu le plaisir et l'honneur de lui succéder en tant qu'adjoint à la Culture. C'était

une personne que je connaissais en plus personnellement, avec qui j'échangeais beaucoup. Le choix d'être désigné par René Drollon, adjoint à la Culture, était certainement lié à certaines discussions que j'avais eues avec elle et certains échanges. J'ai eu le plaisir de continuer son œuvre, notamment dans les interventions dans les écoles, aussi bien en arts plastiques que musicales, et de faire perdurer ces activités qui perdurent encore aujourd'hui. Lorsque tu as proposé samedi 3 au matin cela, ça nous a fait chaud au cœur, je parle là au nom de mon groupe, puisque Ghislain Baudichaud peut parler de la même manière que moi, notamment à travers son père. C'est donc en votant même de deux mains qu'on acceptera cette dénomination de la rue Madeleine Affolter. Je tiens à confirmer ce que tu as dit, c'est que je ne pense pas qu'elle aurait vraiment souhaité cela, mais malgré tout il faut le faire.

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

► **DECIDE DE DENOMMER** les voies intérieures du lotissement dit des « Clos Mignons » dont le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction soient dénommées de la manière suivante :

- Voie n° 1 : rue Madeleine Affolter
- Voie n° 2 : allée des Sables
- Voie n° 3 : allée de la Platière

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 16

### Aire d'accueil des gens du voyage : convention d'entretien entre la CARENE et la Commune

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

## Exposé

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CARENE est devenue compétente pour construire, gérer et entretenir les aires d'accueil des gens du voyage.

Cependant, celle-ci n'est pas équipée en moyens humains et matériels pour assurer les travaux d'entretien et de maintenance de l'aire. De même, elle ne peut assurer une astreinte technique pendant les samedis, dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, La CARENE et certaines de ses communes membres, notamment la Ville de DONGES, mènent depuis plusieurs années une réflexion conjointe sur la mutualisation d'un certain nombre de leurs services en vue d'une optimisation de leurs moyens respectifs. Cette réflexion s'est traduite par la mise en place de conventions de mise à disposition de services tant de l'E.P.C.I. au profit des communes que des communes au profit de l'E.P.C.I. et ce dans un certain nombre de domaines.

Les articles L 5216-7-1 et L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communautés d'agglomération de confier, par convention avec la ou

les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans ce cadre, la CARENE et la Ville de Donges souhaitent que cette aire d'accueil continue à être entretenue, pour certaines tâches, par le personnel de la Ville de Donges dans les conditions définies dans le projet de convention ci-joint.

### **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui d'approuver ce mode de fonctionnement entre nos deux collectivités pour l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Donges suivant le projet de convention ci-joint.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur Ouisse**

Cet hiver, il s'est avéré que nous avons eu des problèmes notamment de tuyauterie, quand il a fait froid. Des tuyaux avaient cassé, et on ne savait pas comment intervenir. Nous avons réussi à intervenir quand même parce que l'eau fuyait de partout et il fallait faire quelque chose. C'est là qu'ont commencé les discussions, à savoir qui intervient, qui fait quoi. Normalement, nous n'avions plus le droit d'intervenir, puisque le camping est repassé à la CARENE. Il en a donc découlé cette convention.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le projet de convention d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage entre la CARENE et la Ville de DONGES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de ladite convention

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 17**

**Rue de la Basse Ville : acquisition auprès des consorts ALLAIRE d'une partie des parcelles cadastrées section BL n° 589 et 590 en vue de régularisation**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

## **Exposé**

A l'occasion de la division d'une propriété bâtie située rue de la Basse Ville, cadastrée section BL 424-425-587-588-589 et 590, il s'est avéré que la voie communale empiète largement sur celle-ci.

Les Consorts ALLAIRE ont souhaité à cette occasion que la Commune rachète ce terrain et ont négocié au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre étant à leur charge dans le cadre de la division parcellaire de leur terrain.

## **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir ce terrain de 57 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur Ouisse**

C'est une mise à jour cadastrale qui n'avait pas été faite depuis des années. Il y en a d'autres qui traînent et qui se mettent à jour au fur et à mesure des projets...

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section BL n° 589 et 590, d'une superficie de 57 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/m<sup>2</sup> soit 570 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 18**

### **Avis relatif à la demande présentée par la SAS CHARIER CM en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes non dangereux au lieudit « La Maison Noulet »**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

## **Exposé**

Du 15 mai au 17 juin 2017, s'est tenue en mairie de Donges une enquête publique portant sur la demande formulée par la SAS CHARIER CM en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes non dangereux au lieudit « La Maison Noulet ».

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal de Donges peut émettre un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

La demande présentée par la société CHARIER CM consiste à utiliser le site de l'ancienne carrière de la Maison Noulet, dont l'exploitation a cessé en 2004, pour le remblayer par des déchets inertes non dangereux sur une période de 12 ans, pour une capacité de stockage de 1 125 000 m<sup>3</sup> soit 1 800 000 tonnes et une capacité annuelle maximale de réception de 150 000 tonnes.

Le projet a pour objet de répondre aux nombreuses sollicitations reçues par la société CHARIER CM pour enfouir des déchets inertes sur le secteur de la presqu'île guérandaise et de la Brière faute d'équipement de ce type dans le secteur. Le choix du site est donc guidé par la proximité des sources en matériaux mais aussi par le fait que la société CHARIER en est propriétaire.

Il est sollicité de faire fonctionner l'installation du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00. Le remblaiement du site à l'aide d'une chargeuse après un processus d'acceptation des matériaux en entrée de site respecterait un plan de phasage explicité dans le dossier présenté.

Ces opérations nécessiteraient la vidange préalable du plan d'eau existant d'une profondeur actuelle de 2 à 12m. Cette phase de vidange a fait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat et avec le Syndicat du Bassin Versant du Brivet permettant d'en encadrer les modalités pratiques conformément à la réglementation en vigueur en matière de qualité des eaux et d'importance des rejets qui auraient lieu en période d'étiage. L'impact sur les eaux souterraines, l'agriculture ou le patrimoine paraissent également nuls ou très faibles. Concernant la topographie, le projet consistant à retrouver la topographie du site avant excavation, l'impact paraît réduit.

Le trafic induit serait de quatre-vingt camions par jour (40 camions allé et retour), soit 10 camions par heure et une augmentation de 80 % du trafic de ce type de véhicule. Ceux-ci auraient l'obligation d'accéder au site par la RD 773 au sud-est et de repartir dans le même sens mais les modalités pour faire respecter cette obligation ne sont pas précisées.

L'entrée sur le site aurait lieu grâce à un aménagement routier à réaliser à la charge de la société CHARIER CM (tourne à gauche) dont le principe a été validé par le Conseil Départemental. La topographie du site à cet endroit est toutefois mouvementée et il n'est pas certain que les conditions de visibilité soient optimales pour assurer pleinement la sécurité des déplacements au droit du site.

Concernant les émissions de poussière et le bruit, la proximité du site avec les habitations les plus proches doit amener une vigilance particulière. En effet, le site de la Maison Noulet se situe en proximité immédiate au sud-ouest du village de Revin. Sept habitations se trouvent en tout ou partie dans un périmètre de 100 m autour des limites du site constitué par la parcelle cadastrée section ZB n° 80 d'une superficie de 7ha 48a 60ca et environ 150 sont situés dans un périmètre de 500 m. A cet égard, si la réalisation d'un merlon en limite nord du site est bien prévue de même que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les poussières, il est indéniable que le bruit induit par l'activité engendrerait un impact négatif direct pour les habitations les plus proches. De même, en ce qui concerne les poussières, un vent modéré entraînerait de facto des soulèvements vers les habitations les plus proches.

Ce sont bien ces différents points, dont on pouvait craindre qu'ils suscitent des interrogations, qui ont mobilisé de très nombreux riverains du site pendant l'enquête publique mais aussi dès la réunion publique d'information qui a eu lieu à la Pommeraye

le 3 avril 2017 à la demande de la municipalité dans un souci de transparence et de parfaite information des riverains.

En effet, depuis cette date et les nombreuses craintes exprimées par les riverains, la société CHARIER n'a pas su faire évoluer son projet et n'a pas su répondre aux attentes en matière de sécurité, de bruit et de poussières. Si une visite d'un site comparable a bien été proposée et réalisée, celle-ci n'a pas pour autant permis d'éteindre ni même d'atténuer la contestation.

De même, la traçabilité des matières enfouies ne paraît pas garantie, les contrôles effectués sur des sites similaires proches appartenant à la société CHARIER CM n'apparaissant pas suffisant pour garantir le caractère non dangereux des matières apportées et écarter ainsi tout risque de pollution sur un milieu naturel environnant particulièrement fragile.

Enfin, concernant ce dernier point, il peut être regretté, même si la réglementation ne l'y oblige pas, que la société CHARIER CM n'ait pas cherché à compenser les effets produits par le remblaiement de cette zone humide, sur le territoire de la commune de Donges mais sur celles des communes de Saint-Lyphard et de Missillac.

## **Proposition**

Considérant le dossier présenté par la société CHARIER CM à l'appui de sa demande,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date du 15 mars 2017,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée n'a pas permis de lever auprès des riverains les très nombreuses interrogations qui ont vu le jour lors de la réunion publique d'information qui a eu lieu le 3 avril 2017 et qui portaient principalement sur la sécurité des déplacements sur la RD 4 due à l'augmentation substantielle du trafic des poids lourds à cet endroit, sur le bruit généré par l'exploitation et sur les poussières générées,

Considérant que la société CHARIER CM n'a pas apporté à ce jour de réponse à ces interrogations et à cette contestation,

Il est proposé de donner un avis défavorable au projet de la SAS CHARIER CM d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes non dangereux au lieudit « La Maison Noulet »,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

En fait, je rappelle que la société CHARIER propose des mesures de compensation sur des terrains dont elle est déjà propriétaire, mais qui ne sont pas très loin de Donges, puisqu'ils sont à Saint-Lyphard et à Missillac, ce qui pour nous est d'un intérêt nul.

Donc, compte tenu de ces nombreux obstacles légitimes opposés par les collectivités, le Département principalement, la commune de Crossac qui va le confirmer, par les craintes légitimes exprimées par les riverains (les nombreux riverains du collectif qui se sont exprimés très clairement) il ne paraît pas possible, quel que soit le droit d'un industriel de gagner de l'argent, de réaliser ce comblement dans les conditions où il est proposé.

Et pour conclure, je dirais que les principaux obstacles sont les risques et les nuisances de la route. C'est là, le véritable enjeu qui rend extrêmement dangereuse cette création d'installation classée, car nous sommes en bordure de la départementale. Une départementale déjà sensible, dangereuse et sur laquelle le trafic des poids-lourds en transit reste légitimement réglementé. Donc, c'est au vu de toutes ces informations et ces observations que je vous propose, considérant les avis, d'émettre un avis défavorable à ce projet et d'en informer Madame la Préfète de Loire-Atlantique.

### **Madame Moriclet**

Le dossier qui nous est proposé ce soir nous amène à formuler quelques éléments complémentaires allant dans le sens de l'avis mentionné sur cette délibération. Nous sommes également solidaires de l'association de défense des riverains. Ce site est une réserve d'eau non négligeable. Nous avions une inquiétude importante concernant l'arrêté pris en 2015, cette inquiétude n'a plus lieu d'être. Ce nouvel arrêté est-il déjà en vigueur ou très prochainement ?

En conséquence, nous donnerons un avis défavorable au projet de la société CHARIER d'exploiter cette installation de stockage de déchets inertes au lieudit « La Maison Noulet » comme proposé dans cette délibération.

### **Monsieur le Maire**

Je vous réponds sur l'arrêté. Le président, Monsieur Grosvalet, l'a signé, ainsi que Madame Cornet, Maire de Pontchateau. Il doit être affiché et il entre en vigueur après affichage, donc normalement il n'est pas nécessaire de démonter les panneaux de réglementation du trafic poids lourds, heureusement. Je vais en parler avec Madame Cornet que je vois mercredi prochain à ce sujet.

### **Monsieur Delalande**

Dans mon intervention, il y aura peut-être beaucoup de redites qui ont déjà été faites dans les déclarations. Tout d'abord, une satisfaction d'avoir fait un travail intergroupe, pour ceux qui ont voulu participer à la rédaction de cet avis. Un petit regret dans ce travail, qu'on n'ait pas pu coordonner nos agendas pour pouvoir dialoguer en direct, nous avons travaillé par mail, certes, mais ce n'est pas la même chose. Nous qui sommes des actifs dans notre groupe, on aurait pu aussi se mettre à disposition quand il s'agit de défendre l'intérêt général.

Concernant la réunion à la Pommeraye, j'étais présent à cette réunion, et il faut bien reconnaître que la mobilisation des riverains était forte et ils ont bien fait de nous alerter sur le cadre de vie qui allait être fortement dégradé, notamment avec le bruit et la poussière. Nous avons quelques réserves par rapport à ce projet. Tout d'abord dans l'avis d'autorité environnementale, il émet des réserves, je ne vais pas tout reprendre, mais on peut reprendre deux points. Déjà, certaines espèces qui sont en voie de disparition en Loire Atlantique, et aussi, on nous parle d'une étude sur l'eau, donc le fer et la manganèse, pour laquelle nous n'avons pas les résultats. Compensation environnementale, vous l'avez dit Monsieur le Maire, qui n'est pas faite sur Donges, qui est hors Donges, mais je trouve un peu curieux qu'on détruisse des arbres pour implanter une zone humide, je ne vois pas où est l'intérêt écologique. La circulation densifiée, je n'y reviens pas, vous l'avez longuement évoquée. Les riverains nous avaient interpellés sur le rendez-vous qu'ils avaient obtenu avec le Président du

Département, et sur la non acceptation du Département du tourne à gauche. Cela nous donne une suspicion par rapport au dossier, puisque dans le dossier on a l'impression que c'est acquis. Cette suspicion m'amène à penser qu'il y a d'autres choses, peut-être, notamment sur les données qui n'ont pas été transmises, puisque le dossier a été entièrement réalisé par l'entreprise CHARIER et nous n'avons pas de référence d'études qui ont été faites par des cabinets tiers.

Et puis, je voudrais dire ce soir, pour avoir visité à deux reprises avec le collectif le site, je trouve que c'est un site particulièrement remarquable et qu'il serait dommage que cela se termine par le projet CHARIER. Nous allons donc voter l'avis que vous proposez Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Je voudrais porter un élément complémentaire. Effectivement, lors de cette réunion du 03 avril, les représentants de l'entreprise CHARIER étaient venus avec le bureau d'étude. Ce qui nous a tous frappés, c'est que le bureau d'étude n'avait pas anticipé les questions légitimes qui leur étaient posées, et le représentant du bureau d'étude était quasiment muet au cours de cette réunion. Les représentants de la société CHARIER se sentaient obligés de monter en première ligne, alors qu'ils venaient avec des techniciens et normalement c'était eux qui auraient dû répondre aux riverains et anticiper les questions, avoir préparé des réponses, et ce n'était pas le cas. Nous avons vu que les représentants de CHARIER, qui normalement auraient dû s'appuyer sur des techniciens, mais qui ne pouvaient s'appuyer sur rien.

Concernant le dossier, effectivement, il y a une information sur le tourne à gauche qui n'est pas précisément exacte. Le Département ne l'avait pas autorisé, c'était juste des renseignements qui avaient été donnés, et la société CHARIER s'engageait à réaliser le tourne à gauche elle-même.

Le problème, c'est qu'elle le fait sur le domaine public départemental, et elle doit avoir l'accord du Département, surtout pour des raisons de sécurité, de réglementation de la circulation, de domanialité, et autres. C'est vrai que cela génère une suspicion, parce que les élus de Crossac, eux aussi, en lisant le dossier, ils ont pensé que les territoires de Crossac et de Saint Reine de Bretagne ne seraient pas concernés par un trafic de camions, parce que tous les camions auraient obligation d'arriver de la Pommeraye et de repartir à la Pommeraye. Ce n'est pas exact. Peut-être que CHARIER peut s'engager pour ses propres camions, la société qui obtient l'autorisation s'engage à ce que ses camions ne passent pas par Crossac, mais le comblement n'est pas destiné qu'aux camions de la société CHARIER, il est destiné à des entreprises extérieures. Ce n'est pas une autorisation d'installation classée qui réglemente la circulation sur la départementale N° 4.

Les élus de Crossac vont écrire aujourd'hui à Madame la Préfète pour l'alerter sur ce qui ne transparaissait pas du dossier, mais qui aujourd'hui les alarme. Cela rajoute un élément de confusion et d'incertitude par rapport à ce dossier, qui pouvait avoir sa légitimité en théorie, mais quand on regarde la pratique, on voit que les conditions n'étaient pas remplies pour qu'il puisse être mené jusqu'au bout, dans le contexte actuel.

### **Monsieur Klein**

Bien que m'étant un peu éclipsé de Donges ces jours derniers, mais en laissant trainer mes oreilles, j'ai cru comprendre que certaines entités, dites administratives, n'étaient

pas du tout en phase avec la position du Département et avec notre position de ce soir. Ma question c'est : a-t-on plus d'informations à ce sujet, et quel pouvoir pourraient avoir ces entités administratives ?

Plus exactement, j'ai entendu parler de la SONADEV qui donnait un avis favorable. Cela m'a un peu étonné. Comment la SONADEV pourrait-elle donner un avis sachant que le Maire n'a pas été consulté ? Je ne sais pas si c'est confirmé mais, néanmoins, cela m'est quand même parvenu aux oreilles, bien qu'étant absent de Donges.

### **Monsieur le Maire**

La SONADEV est une société d'économie mixte d'aménagement, elle n'a aucune compétence sur la voirie. Peut-être est-elle intéressée en tant que cliente, mais ce ne sont pas les clients qui font la loi jusqu'à présent, heureusement. Ce qui est très important c'est que le Département s'exprime. La SONADEV peut être cliente de CHARIER ou partenaire.

### **Monsieur Klein**

C'est sur le principe d'aménagement, elle-même, de comblement de carrière semble-t-il.

### **Monsieur le Maire**

La SONADEV, à ma connaissance, n'a rien à dire sur un problème qui concerne la voirie, la circulation et les riverains. Je ne pense pas qu'elle sera consultée ou qu'elle ait été consultée lors de cette enquête publique. Peut-être a-t-elle un intérêt, un partenariat avec la société CHARIER, c'est possible. Beaucoup de partenariats sont possibles, mais en tout cas nous n'en sommes pas comptables.

### **Monsieur NICOLLET**

Je vais donner l'avis de notre groupe. Tout le monde le connaît, à moins que Madame Liliane Ritz ait quelque chose de plus à dire, elle va me laisser parler, merci Liliane. Comme tous les groupes, nous avons rencontré le collectif, notamment sur place, pour bien appréhender la chose. A titre personnel, je sais très bien ce que c'est de vivre à côté d'une carrière, alors qui ne va pas se remplir mais qui se vide, dans le but de la remplir dans les années 2025, mais je ne serai certainement plus là pour voir cela, sans être pessimiste.

Avec mon groupe, lors de notre rencontre avec le collectif, nous avons insisté sur le côté routier et sécuritaire. Il m'apparaissait à ce moment-là, et c'est confirmé par ce que François CHENEAU vient de dire, que le seul moyen pour essayer de faire que le projet n'aboutisse pas, c'est d'agir auprès du Département. J'avais une démarche personnelle auprès de Lydia Meignen, qui est la conseillère départementale, pour faire remonter le sujet. Vous les avez rencontrés, ainsi que le Président Monsieur GROSVALET. Je me réjouis que le Département se joigne à la commune de Donges, et je me réjouis aussi que l'ensemble des élus que nous sommes se joignent à la décision du collectif de bouger. François, tu as donné tous les inconvénients, donc je ne vais pas les répéter. C'est vrai que cette route est particulièrement empruntée par les travailleurs de la Brière, qui vont au travail ou qui en reviennent. Donc, rajouter du trafic à partir des Six Croix, parce que les camions partiraient des Six Croix, iraient à la

Pommeraye, puis après sur la carrière de Revin, c'est encore une fois ramener du danger. Les personnes qui se sont déplacées, qui ont vu l'emplacement, quand vous venez de la Pommeraye, il faut savoir que la carrière est juste après un virage, c'est particulièrement dangereux. Il y a déjà eu des accidents, il y a des gens qui roulent très vite sur cette route, et cela poserait vraiment des problèmes environnementaux, comme on l'a déjà dit, mais surtout sécuritaires.

Je me réjouis de la décision que l'ensemble des groupes a prise, mais je le savais puisque nous en avons discuté longuement. Je me réjouis aussi que Crossac revoie sa position, je pense qu'ils ont été un peu bernés, il y a en a qu'un qui avait réagi. Si ce projet n'aboutit pas, je pense que c'est vraiment un travail qui aura été effectué par le collectif, par les élus, l'ensemble des élus, sans aucune idée ou arrière pensée. Et surtout, que le Département nous ait rejoint c'est vraiment la cerise sur le gâteau.

### **Monsieur le Maire**

Je confirme pour Crossac. J'ai eu l'occasion de rencontrer Véronique Moyon à pas mal de reprises depuis quelques semaines. Au fil de nos échanges, elle a compris ce qui se passait. Au départ, je l'avais alertée, je lui avais dit que le collectif la rencontrerait, ce qui a été fait. Après, elle est revenue vers moi, nous avons échangé à ce sujet, et elle a compris que Crossac ne pouvait pas rester sans rien faire et qu'il fallait se manifester car il y avait eu une « ambiguïté », pour être poli, qui faisait que les élus de Crossac n'avaient pas mesuré les conséquences éventuelles de la création de cette installation.

On peut se réjouir que les collectivités compétentes se soient exprimées, pour tenir compte des inconvénients de ce projet. Sachant que par rapport aux capacités, elles existent pour l'instant à Campbon, alors j'espère qu'aux Six-Croix la carrière ne sera pas destinée prochainement à cette affectation qui ne ferait qu'aggraver les conditions des riverains. Je crois que les capacités existent à Campbon et à la Clarté.

### **Monsieur NICOLLET**

Je parlais des Six Croix parce que dans la presse cela a été dit, qu'un endroit qui était privilégié, c'était la carrière des Six-Croix, mais que malheureusement elle était encore en exploitation. Lors du renouvellement des autorisations, j'étais allé défendre l'idée de faire deux fois quinze ans, en fait ça a été trente ans, et ce sera cinquante ans certainement. Le Préfet m'a répondu que lorsqu'on avait une carrière, on la gardait. Je pense qu'ils vont revenir vers notre zone industrielle, ce qui peut être dérangeant pour les entreprises, mais une fois qu'ils auront extrait ce qu'ils peuvent de ce lieu, je pense qu'à terme, s'il y a toujours une question d'enfouissement des déchets, ce sera certainement un site qui sera dans la « pole position ».

### **Monsieur le Maire**

Il faudra être vigilant à ce moment-là, comme nous le sommes aujourd'hui.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

► **DECIDE DE DONNER** un avis défavorable au projet de la SAS CHARIER CM d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes non dangereux au lieudit « La Maison Noulet ».

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 19

### **Avis relatif à la demande présentée par la CARENE en vue d'aménager la ZAC des Six Croix 2, notamment au titre de la loi sur l'eau**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **Exposé**

Du 9 mai au 9 juin 2017, s'est tenue en mairie de Donges une enquête publique portant sur la demande formulée par la CARENE d'aménager la ZAC des Six Croix 2, enquête portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU, sur l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et sur la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal de Donges peut émettre, au titre de la loi sur l'eau, un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Ce délai étant dépassé il paraît toutefois pertinent, pour un projet d'une telle importance, d'en rappeler les grandes lignes ainsi que la manière dont s'est déroulée l'enquête publique.

Le schéma de secteur de la CARENE adopté en février 2008 ainsi que le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 8 février 2008 prévoyaient dès cette époque la volonté de structurer spatialement le développement économique de l'agglomération en s'appuyant sur des pôles stratégiques. Le périmètre défini dans le PLU de 2008 s'appuyait sur les « frontières naturelles » du site et les contraintes liées aux servitudes tout en restant à distance des habitations les plus proches (secteur du Piquet et de la Martinais notamment).

A l'Est de l'agglomération, il s'agit de permettre l'accueil de grosses unités industrielles et des activités de soutien aux activités du Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire. La future zone pourra également permettre la relocalisation éventuelle des entreprises de Donges impactées par le projet de dévoiement de la voie ferrée Nantes/Le Croisic actuellement soumis lui aussi à enquête publique. Le site de 57 ha environ est le seul d'une telle ampleur disponible à l'Est de l'agglomération.

Compte tenu de l'importance du projet, la CARENE a engagé une démarche prospective à travers une « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) entre 2010 et 2014 et à travers des études de définition. Elle a confié le pilotage de ces études à la SONADEV via un mandat d'études préalables en 2011.

Une concertation publique a été réalisée avec une exposition en mairie et une première réunion publique qui s'est tenue le 26 janvier 2012 puis une seconde le 8

décembre 2015, le bilan de la concertation ayant été tiré le 8 décembre 2015 par délibération du conseil communautaire.

La ZAC des Six Croix 2 a ainsi été créée le 8 décembre 2015 et l'aménagement de celle-ci concédé à la SONADEV par délibération du conseil communautaire le 26 janvier 2016.

Le projet repose sur les principes fondateurs suivants :

- Différencier l'entrée de la ville de Donges (RD4) et l'entrée du port (RD 100). Ainsi le recul par rapport à la RD 4 est plus important que par rapport à la RD 100 et aucun accès direct n'est prévu sur la RD 4. La coulée verte et le maintien de la zone humide sont ainsi assurés le long de cet axe,
- Intégrer une démarche environnementale forte préservant les entités écologiques et paysagères,
- Préserver le cadre de vie des hameaux et villages existants,
- Valoriser le foncier en fonction de contraintes de servitudes très importantes. A l'exception de la fibre optique les réseaux traversant le site ne seront pas dévoyés et les servitudes ne seront pas modifiées,
- Préserver les zones humides et offrir des espaces paysagers de qualité,
- Traiter les limites du projet et assurer une perméabilité entre le marais environnant et l'espace public de la future zone d'activités,
- Assurer le maintien et le développement de la biodiversité.

Sur les 57 ha du projet, situés dans la continuité de la zone d'activités existante, 30 ha environ sont cessibles. La totalité du foncier est maîtrisée par les collectivités locales au nord de la RD 100. Au sud, la CARENE maîtrise à ce jour environ un tiers du foncier suite à des acquisitions amiabiles. Deux habitations sont à détruire dont une l'est déjà, la seconde ayant été acquise par la CARENE il y a plusieurs années. Au nord une première tranche de travaux pourrait être réalisée à compter du dernier trimestre 2017, le secteur ayant été ouvert à l'urbanisation par délibération du conseil communautaire le 7 février 2017.

Une enquête publique relative à l'opération portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune est donc nécessaire ainsi qu'une enquête parcellaire permettant d'identifier les parcelles restant à acquérir.

L'avis de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête, qui porte sur l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement par le projet, n'a pas soulevé de manquement majeur dans le dossier mis à disposition du public. Il vise à éclairer celui-ci sur le dossier sans préjuger de la décision finale qui pourra être assortie de prescriptions. Il pointe toutefois quelques manquements relatifs à la hiérarchisation des haies, aux nuisances sonores et à la prise en compte des risques industriels, la zone de cinétique lente du PPRT approuvé le 231 février 2014 impactant une partie du périmètre de la ZAC.

L'enquête publique qui s'est déroulée a relativement peu mobilisé les Dongeois. Il convient de distinguer les remarques effectuées par les propriétaires au titre de l'acquisition des terrains et du versement des diverses indemnités dues, des autres observations portant sur l'utilité du projet et sur le projet lui-même.

A cet égard deux Dongeois ont fait part d'inquiétudes quant au type d'activité qui sera accueilli dans le futur parc quand bien même le bilan de la concertation réalisée par la CARENE indique que « la zone n'a pas vocation à accueillir des activités polluantes (pas d'installations classées soumises à autorisation), les entreprises qui seront accueillies seront de nature comparable à celles présentes sur le parc d'activités actuel ». Ils s'interrogent également sur d'éventuelles futures nuisances notamment celles générées par le trafic poids lourds qui sera nécessairement en augmentation. Une association quant à elle met en doute la qualité environnementale du projet (protection des espèces protégées, protection des haies, préservation des zones humides...).

Au final, l'impact du projet n'apparaît pas négligeable compte tenu de l'importance de la zone impactée, de la qualité paysagère et environnementale du site dans lequel il s'insère, du caractère faiblement bâti et habité de ces abords et de la nature artisanale et industrielle des activités qui n'y dérouleront. Toutefois ces impacts réels sont à mettre en rapport avec :

- L'utilité publique du projet qui paraît avérée au regard des différents besoins générés par le développement économique et industriel de l'agglomération et par la relocalisation des entreprises impactées par le contournement ferroviaire,
- La qualité de la démarche effectuée par la CARENE, aussi bien en termes de prise en compte de l'environnement qu'en termes de concertation avec la population, la faible mobilisation des Dongeois pouvant être interprétée comme une acceptation tacite de celui-ci,
- La qualité du projet dont la durée de maturation a permis de préserver la quiétude des riverains par la création d'aménagements paysagers et la préservation des zones humides en périphérie notamment à l'Est ou au Sud là où les habitations sont les plus nombreuses,
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine Dongeois : menhir de Condé et blockhaus,

## **Proposition**

Considérant le dossier présenté par la CARENE à l'appui de sa demande,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date des 6 avril 2012 et 25 septembre 2015, qui considère que les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les incidences du projet sont adaptées aux enjeux,

Considérant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays-de-la-Loire sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de DONGES en date du 10 avril 2017,

Considérant les différents avis émis dans le cadre de cette procédure et notamment ceux de la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique du Parc Naturel Régional de Brière

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée n'a pas soulevé de manquement majeur, ni d'inquiétude particulière quant aux conséquences de la réalisation de cette ZAC sur l'environnement naturel et bâti,

Considérant que l'impact peut être considéré comme limité pour le territoire de la commune de Donges et qu'en tout état de cause toutes les mesures appropriées pour limiter cet impact ont été intégrées,

Considérant qu'un tel projet est de nature à permettre la poursuite du développement économique et industriel de notre commune et au-delà de l'agglomération et de cette partie de l'ouest du département,

Il est proposé de donner un avis favorable au projet de la CARENE d'aménager une Zone d'Aménagement Concerté dite « Six Croix 2 »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Madame Moriclet**

Il n'est pas cité, dans cette délibération, le travail entrepris autour de la recherche de foncier agricole pour combler celui impacté par le projet d'aménagement de la zone des Six-Croix. Avez-vous des informations sur cette recherche de foncier compensatoire ?

### **Monsieur Ouisse**

Vous voulez parler de la recherche du foncier pour remplacer les douze hectares qui manquaient à Monsieur Courand. Il y a une partie qui a été récupérée du côté du Pavillon, et avec Monsieur Marjolet, nous travaillons sur d'autres sources. A priori, pour l'instant, nous n'avons pas les douze hectares, à moins que cela ait été fait récemment.

Pour information, ces douze hectares appartenaient à la Ville de Donges.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

► **DECIDE DE DONNER** un avis favorable au projet de la CARENE d'aménager la Zone d'Aménagement Concerté dite des « Six Croix 2 »,

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 20**

**Avis relatif à la demande présentée par SNCF Réseau en vue de réaliser le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, notamment au titre de la loi sur l'eau, de la suppression d'un passage à niveau et du déclassement d'un autre**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

## Exposé

Depuis le 19 juin et jusqu'au 19 juillet 2017, se tient en mairie de Donges une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de DONGES, à l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau avec dérogation espèces et habitats protégés, à la suppression du passage à niveau n° 368 et au déclassement du passage à niveau n° 369.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal de Donges peut émettre, au titre de la loi sur l'eau, un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Il convient également d'émettre un avis sur la suppression d'un passage à niveau et le déclassement d'un second. Toutefois, au-delà de l'aspect réglementaire, cette délibération est l'occasion de rappeler la genèse et l'évolution du projet et d'émettre un avis global sur celui-ci.

Le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges est revenu dans l'actualité à partir de 2008, à l'occasion d'une pollution industrielle en Loire, mais il s'agit en fait d'une idée plus ancienne qui remonte à la fin des années 1940.

Le tracé proposé aujourd'hui s'appuie sur trois objectifs, et il est le fruit d'un long processus. Les trois objectifs affichés par les promoteurs du projet sont :

- La réduction de l'exposition de la voie ferrée aux risques industriels,
- La pérennisation de la raffinerie et des sites industriels attenants,
- L'amélioration de l'accès à la desserte ferroviaire de Donges.

Trois grandes familles de tracés ont tout d'abord été imaginées, puis un faisceau unique a été recherché lors des études préliminaires conduites entre 2008 et 2012 :

- Un "grand contournement nord",
- Un passage en tunnel sur le tracé actuel,
- Un passage le long de la RD100.

La variante le long de la RD100 a été retenue après décision du comité de pilotage en avril 2011.

Par itérations successives, le projet s'est ensuite affiné. Ainsi, deux variantes avec une vitesse d'exploitation des trains à 140 km/h et deux variantes à 120 km/h, elles-mêmes divisées en deux variantes « nord » et « sud » ont été proposées. Il est apparu que les variantes à 120 km/h, par des courbes plus prononcées, permettaient une meilleure insertion dans le site.

A l'issue des études préliminaires en 2012, deux tracés se sont donc dégagés : l'un passant au nord de la RD100, l'autre se situant sur le tracé actuel de la RD 100, celle-ci étant déplacée vers le nord.

A partir de cette base de famille de tracés, un positionnement pour la halte ferroviaire a été recherché. La position "Magouëts" est vite apparue trop contraignante pour l'environnement, laissant comme possibilités, compte tenu des contraintes techniques, une halte dite "Jouy" et une halte dite "Donges", à proximité du cimetière.

C'est donc sur cette base que s'est engagée la concertation avec la population au titre du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du 14 septembre au 31 octobre 2015. Cette concertation a fortement mobilisé les Dongeois avec en point d'orgue, le 23 septembre 2015, une réunion publique qui a mobilisé environ 500 participants. 571 contributions ont été recueillies, que ce soit en cours de procédure, via des "cartes T" distribuées dans les boîtes aux lettres ou via l'adresse mail mise à disposition.

Les conseillers municipaux ont exprimé de façon unanime leur avis le 28 octobre 2015, se montrant favorable au principe du contournement ferroviaire, et listant les avantages et inconvénients des deux tracés proposés par le maître d'ouvrage.

Des ateliers de concertation sur le patrimoine et le cadre de vie ont ensuite été organisés. Conjointement, les études se sont poursuivies et notamment les études environnementales permettant peu à peu d'affiner le projet. Ainsi celles-ci ont permis de réduire les impacts hydrauliques du projet ainsi que les atteintes à la faune et la flore sauvages. Des protections contre les nuisances sonores, sous la forme de quatre merlons plantés ont été étudiées, tout en permettant le maintien d'éléments du patrimoine local (chapelle de Bonne-Nouvelle). Le dimensionnement du « rond-point du canon » a été revu de façon à préserver le parking poids-lourds.

Toutefois, des inquiétudes et des insuffisances du projet subsistent, insuffisances déjà mentionnées dans l'avis rendu par la Commune lors de la procédure de concertation, et qu'il convient de rappeler.

#### 1-Enjeux humains :

- Le projet n'a pas été modifié pour éviter l'impact direct des ouvrages sur l'habitation de Monsieur et Madame GUIHARD, où ces derniers résident depuis 62 ans.
- Deux habitations vont se retrouver quasi-enclavées à Bonne-Nouvelle près de la chapelle, ainsi qu'une habitation à la Jallais. A ce jour, aucun de ces propriétaires ne s'est vu proposer de solution alternative, comme par exemple l'acquisition amiable de l'habitation. Si le projet se concrétisait, l'indemnisation devrait être fixée en tenant compte non seulement de la valeur vénale des biens immobiliers, mais aussi de la nécessité de couvrir le préjudice moral important ainsi que des vicissitudes engendrées par les démarches pour retrouver un logement. Soit au-delà des critères actuels.
- Concernant l'ensemble des riverains : le projet doit encore être amélioré sensiblement aussi bien concernant la phase « travaux », que concernant l'ouvrage lui-même, en particulier sur la problématique du bruit, mais également sur toutes les thématiques ayant trait à la qualité de vie. Les impacts sur les riverains en matière de cadre de vie, notamment de bruit, sont déjà identifiés. Il est attendu un résultat pour la quiétude des riverains. Pour garantir le droit des riverains à conserver un environnement de qualité, il est demandé l'instauration d'une instance de dialogue sur les nuisances potentielles après l'achèvement des travaux. Cette instance devrait être ouverte aux riverains et aux élus du conseil municipal de Donges afin de mesurer l'efficience des dispositifs mis en place et de prendre en compte d'éventuelles revendications.

#### 2-Enjeux économiques :

Des entreprises situées sur les zones industrielles de Bonne-Nouvelle et de Jouy sont impactées par le contournement ferroviaire.

Concernant la procédure d'indemnisation, il est demandé au maître d'ouvrage de finaliser les discussions au cours de l'été conformément à ses engagements, afin de donner aux entreprises une visibilité sur leur activité.

Par-delà ces questions liées aux acquisitions foncières et aux délocalisations, il convient que l'accompagnement de ces entreprises se poursuive afin qu'elles puissent poursuivre leur activité sur le territoire de Donges.

Enfin, le Conseil municipal souhaite que l'entreprise Total renouvelle au cours de cette enquête publique son engagement à pérenniser l'activité de raffinage à Donges.

### 3-Enjeux de circulation et de sécurité :

L'entrée/sortie de Donges par l'Ariais et la rue Pasteur est supprimée, ce qui engendrera un report de circulation, notamment vers l'avenue de la Gare.

La problématique de la sécurisation des circulations reste encore à affiner, par exemple en définissant précisément le dispositif technique approprié pour interdire tout stationnement intempestif de véhicules sur le nouveau pont-route créé au droit de la halte ferroviaire.

Surtout, aucune décision n'est encore prise pour que les poids lourds transportant des matières dangereuses en sortie de la raffinerie empruntent la route portuaire et non plus la rue du stade, située dans le centre-bourg de Donges.

### 4-Enjeux de déplacement :

La nouvelle halte doit permettre d'assurer une interconnexion avec les transports urbains (réseau STRAN).

Toutefois, le dimensionnement du parking de cette future halte ferroviaire (30 places de parking), les décisions prises parallèlement au projet concernant la desserte ferroviaire de Donges, ainsi que le refus de créer dans l'immédiat une aire de covoiturage, ne permettent pas d'assurer à ce jour un service satisfaisant pour les Dongeois, dans un contexte d'augmentation de la population communale.

### 5-Enjeux patrimoniaux :

La Commune reste enfin vigilante sur la préservation d'éléments du patrimoine local, tels que la chapelle de Bonne-Nouvelle, l'aspect visuel du « rond-point du canon », et le bâtiment de l'actuelle gare SNCF.

De même, elle confirme son souhait d'une mise en valeur des monuments mégalithiques actuellement enclavés au milieu d'infrastructures industrielles et ferroviaires : le menhir de « *la Galoche* » et le dolmen de la Vacherie.

## **Proposition**

Considérant le dossier présenté par la SNCF Réseau,

Considérant les différents avis, notamment celui de l'autorité environnementale,

Considérant l'enjeu majeur que représentent le maintien et le développement du site industriel de Donges, dans l'intérêt de tout le bassin d'emploi nazairien comme du Port de Nantes-Saint-Nazaire,

Considérant toutefois les points de désaccord exposés, relatifs à la situation des riverains et des entreprises, aux enjeux de circulation et de sécurité, et aux enjeux de déplacement en général,

Considérant que depuis le lancement des premières études, les solutions alternatives aux tracés le long de la RD 100, n'ont pas été explorées de façon suffisante par le maître d'ouvrage afin d'en chiffrer précisément le coût ni d'apprécier leur faisabilité technique, alors que ces tracés alternatifs auraient été potentiellement de nature à réduire considérablement l'impact du projet sur les riverains et la population de Donges en général,

Considérant les points de vigilance présentés concernant les enjeux patrimoniaux,

Il est proposé de donner un avis **favorable sur le principe du contournement ferroviaire** mais de donner en l'état un **avis défavorable au tracé du projet de contournement ferroviaire** présenté par SNCF Réseau et soumis à enquête publique.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal d'exprimer sa volonté :

- Que les études approfondies permettent d'améliorer le projet afin que les points de désaccord présentés puissent être mieux pris en compte par le maître d'ouvrage,
- Que le temps nécessaire soit pris pour l'analyse des remarques, souhaits et demandes formulés lors de l'enquête publique, et pour que les propositions formulées à cette occasion soient sérieusement examinées,
- Que la concertation avec l'ensemble des partenaires associés ou intéressés par le projet puisse se poursuivre, y compris en phase travaux et au-delà de la réception des travaux afin de reconsidérer les nuisances éventuellement subies.

Il est proposé par ailleurs de donner un avis favorable au projet de SNCF Réseau de supprimer le passage à niveau n° 368 et de déclasser le passage à niveau n° 369.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer

### **Madame Moriclet**

Comme nous vous l'avons indiqué, nous souhaitons que notre avis relatif à cette délibération soit annexé au procès verbal. En effet, même si nous sommes globalement en accord avec l'avis proposé, nous souhaitons évoquer quelques points qui nous paraissent importants.

Nous tenons à redire notre satisfaction quant à l'étude de cette déviation dont on nous parle depuis si longtemps. Celle-ci apparaissait pour certains Dongeois comme utopique. En effet, l'incohérence d'un tracé ferroviaire dans une raffinerie a depuis trop longtemps suscité des craintes pour qu'enfin ce projet permette de réduire les risques d'une telle proximité. Malheureusement, depuis l'après-guerre et la reconstruction du bourg, seule la place de la Gare et le café de la Gare ont pu faire croire à l'arrivée des trains sur Donges, comme le laissait supposer ces appellations.

Aujourd'hui, nous constatons, que depuis tant d'années, l'absence de choix stratégique en termes d'urbanisme, a grevé les possibilités d'inscrire cette déviation dans le temps et d'en faciliter son acceptation. Au lieu de cela, c'est sous la pression de l'industriel demandeur que s'est déroulée à grand train une consultation de la population, qui a laissé peu de temps aux Dongeois pour s'accaparer d'un dossier aussi lourd et impactant pour les générations futures. En effet, six mois après la présentation des variantes, le comité de pilotage actait le choix du tracé Nord comme pouvait le laisser

présager la présentation du projet qui mettait en avant le choix du tracé le moins onéreux.

Pour rappel, la dette du groupe SNCF RESEAU, à l'été 2016, s'élevait à 44 milliards d'euros. Ceci expliquant peut-être cela. Cette décision prise en comité de pilotage le 23 février 2016, par les élus notamment, n'a fait l'objet que d'un communiqué de presse. Nous avons demandé plusieurs fois le compte-rendu de ce comité de pilotage où siègent divers élus communaux, départementaux, régionaux, mais qu'à l'empressement de SNCF RESEAU à répondre à notre demande, nous ne pouvons qu'adopter une attitude de suspicion quant aux réelles motivations qui régissent ce choix. Nous pensons qu'un projet d'une telle ampleur, impactant toute une commune, aurait dû faire l'objet d'un temps d'échange plus long avec les Dongeois. Une consultation citoyenne, sur la base des listes électorales, aurait évité les suspicions qu'ont suscité les cartes T quant à leurs origines. Cette consultation institutionnelle, par le biais d'ateliers, s'est vidée de son sens et de ses participants au fur et à mesure de l'avancement du projet, tant les questions sont restées sans réponse et ont fini par faire douter chacun d'une réelle écoute de SNCF RESEAU. Aujourd'hui, ce dernier a fait le travail et passé le cap d'une concertation parfois houleuse, qui a apporté très peu de modifications à un tracé, qui selon nous est celui qui va impacter le plus la commune.

Dans cet avis, vous noterez que nous ne parlerons pas des tracés Nord et Sud retenus en avril 2011, les autres scénarios proposés ne nous ayant pas convaincus. Pour l'un, il semblait irréalisable au vu des espaces protégés et habités qu'il traversait, et à sa longueur qui multipliait d'autant son coût. Pour l'autre, la réalisation d'un tunnel dans la raffinerie ne réglait pas la problématique de libération de foncier, nécessaire au développement des unités de l'industriel.

Néanmoins, nous nous sommes exprimés sur la proposition de l'association ADZRP, qui a produit un travail fouillé de recherches, pour un tracé évitant les zones à risques, qui à nos yeux créerait une nouvelle fracture de la commune, reportant les nuisances sur d'autres riverains. Pour éclairer ces propos, un exemple : ce projet verrait la traversée de onze chemins et routes à Donges alors qu'il ne subsiste que huit passages à niveau entre Savenay et Montoir de Bretagne. Quand bien même ce tracé eut été pertinent, nous savons tous ici qu'il ne fera pas l'objet d'études. Notre préférence, même si ce n'est pas la panacée, va au tracé Sud, qui a été celui que la première mandature a soutenu lors des réunions avec SNCF RESEAU entre 2011 et 2014. En effet, ce tracé est moins impactant en termes de circulation et de développement de la commune, il évite la concentration des flux routiers et l'apparition d'itinéraires bis comme s'en inquiètent les habitants des villages de la Pierre et de la Toulousais. Il permet aussi de conserver une piste cyclable attractive et aussi très appréciée des piétons. Dans le projet actuel, celle-ci se trouvera en limite directe de la chaussée du RD100, entre la route et la raffinerie, et son accès s'en trouvera compliqué par le franchissement de deux ronds-points. Nous doutons de la pertinence d'un tel équipement à cet endroit. Pour les automobilistes et les nombreux poids-lourds qui empruntent actuellement la CD100, la déviation de cette route à la fin des années 80 avait permis un tracé sécurisé, évitant la circulation dans les zones industrielles. Le tracé Nord ferait apparaître de nouveau cette problématique et nous interroge sur la gestion des risques routiers par les services du Département.

Enfin, doit-on pour sortir la voie ferrée du périmètre de danger, la placer aujourd'hui au plus près du bourg ? Question à mettre en parallèle avec la pérennité du raffinage à Donges. Les deux tracés permettent dans chaque cas le développement de l'entreprise TOTAL et répondent ainsi à la demande de l'industriel. Néanmoins, à l'échelle de durée de vie de cette déviation, et face au gain de productivité de l'industriel, il faut avoir à l'esprit que l'activité de raffinage à Donges pourrait disparaître

ou devenir un site de stockage. Dans ce contexte, nous sommes conscients que les mêmes riverains verront s'ajouter les nuisances de la voie ferrée à celles existantes. Nous espérons que des solutions efficaces seront mises en œuvre pour un traitement des nuisances avec des obligations de résultats. Au-delà des merlons végétalisés, ce projet doit par ailleurs être l'occasion d'élaborer une frange boisée d'envergure qui permettrait à terme un rapport moins frontal entre l'industriel et ces riverains.

Voici les remarques supplémentaires que nous voulions formuler. Ainsi, nous donnerons un avis favorable pour le contournement ferroviaire mais défavorable pour le tracé au vue des remarques formulées ci-dessus. Un autre scénario peut se jouer, c'est aux Donginois d'en décider. Donges a attendu 70 ans cette déviation, SNCF RESEAU et TOTAL peuvent attendre eux aussi que le bon sens l'emporte. Merci, Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Madame Moriclet, je prends note que vous allez quand même voter l'avis qui a été proposé à tous les groupes. Il avait été proposé à tous les groupes de l'enrichir et vous n'avez apporté aucune contribution. Par contre vous apportez des éléments ce soir qui veulent se rajouter pour dire des choses qui sont en partie différentes de l'avis consensuel... Nous voyons ce soir que vous êtes favorables au tracé Sud. Or lors de l'avis que nous avions émis lors de la concertation en 2015, nous avions fait le choix - j'avais cru comprendre, je me suis peut-être trompé - à l'unanimité, de ne pas prendre partie pour l'un ou l'autre, parce que chacun des tracés avait des avantages et des inconvénients majeurs.

Vous nous dites, aujourd'hui, que le tracé Sud était le meilleur, cela ne correspond pas à ce que vous avez dit, à ce que nous avons tous dit, lors de la concertation en 2015.

Vous nous dites que nous n'avons pas eu suffisamment de temps. Certes, la population n'a pas eu de temps suffisant. Mais il faut quand même rappeler que les plans qui sont aujourd'hui soumis, ils existent depuis 2009. On le sait très bien, je les ai montrés, il y a tout un dossier dans mon bureau, avec des plans. Ce n'était pas tracé Nord, tracé Sud, c'était A, B, C, D. Ces plans existent déjà, donc la réactivité de la commune pouvait être faite depuis très longtemps. Ce n'est pas une surprise récente que le tracé Nord ait été proposé, parce que ce tracé Nord était le tracé le moins onéreux. Il y a forcément un lien de cause à effet entre la difficulté de financer le contournement et de retenir le tracé le moins onéreux. Ce n'est pas une surprise, ce n'est pas quelque chose qui est tombé du ciel, auquel on ne s'attendait pas. Vous dites qu'il aurait fallu une consultation citoyenne, j'avais déjà eu vent de cela par votre association, mais simplement cela se heurte à un obstacle légal majeur, c'est que les consultations citoyennes ne peuvent être organisées par la commune que sur des sujets qui sont de la compétence de la commune.

Organiser une consultation citoyenne sur quelque chose qui est de la compétence de l'Etat, c'est sans valeur et c'est quelque chose qui est systématiquement contesté par déféré préfectoral de tous les préfets de France et de Navarre. Nous n'aurions pas pu délibérer, nous aurions été immédiatement déférés au tribunal administratif, tout simplement parce que cela ne relève pas de la compétence communale. C'est quelque chose de très différent de la consultation qui a été organisée il y a exactement un an, à propos de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, puisque là c'était un projet de l'Etat, où l'Etat a décidé de créer un dispositif de consultation, cela a été décidé par l'Etat au dernier moment, de le faire au niveau du périmètre de l'enquête publique, c'est-à-dire les départements de Loire Atlantique.

Nous sommes dans une configuration complètement différente, nous sommes la commune, nous n'avons pas le droit d'organiser une consultation sur ce type de projet, et on sait pourquoi l'Etat ne veut pas que les communes se prononcent sur des projets qui ne sont pas de leurs compétences. On ne pouvait donc pas recourir à cette consultation, je l'avais déjà dit en son temps, ce n'est pas une surprise.

### **Madame Moriclet**

Je n'accuse pas la commune.

### **Monsieur le Maire**

La loi ne le permet pas, ou alors il faut demander à nos députés qui viennent d'être élus, éventuellement de changer la loi... Il faudra s'adresser à eux, Madame Moriclet, ou à elles, plus exactement, parce que nous en avons beaucoup au féminin en Loire-Atlantique, pour modifier cette disposition législative.

Pour le reste, nous, nous restons sur l'avis que nous avons rédigé, qui a fait l'objet d'échanges avec les autres groupes, et c'est cet avis-là qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Sachant, encore une fois, que je ne cherche pas à polémiquer, je le redis, comme lors de la concertation, que nous ne pesons pas lourd face aux financeurs. Pour essayer d'être entendu, il est important d'apporter un avis unanime sur l'ensemble des sujets qui impacteront, gravement pour certaines dispositions, notre commune et sa population.

### **Monsieur Delalande**

Pour notre part, on regrette qu'il y ait une voix un petit peu dissonante ce soir, parce que déjà ce n'est qu'un simple avis, qui n'a qu'une petite portée. Cette portée aurait été plus forte si l'ensemble des groupes avait participé, si l'ensemble des groupes avait eu qu'une seule voix. Je remarque que dans le discours il y a des choses qui sont intéressantes, qui auraient très bien pu être incorporées, qui auraient pu être échangées entre nous. Sur le texte que vous avez proposé, on s'est intéressé aux enjeux humains, notamment sur l'organisation, et sur les espaces de concertation qui pourront être mis ultérieurement après l'exploitation du projet. Donc, je trouve tout à fait regrettable que ce soir nous n'ayons pas une voix unanime, et que nous n'ayons pas pu tous travailler ensemble sur ce sujet.

Sur la concertation, nous avons participé à toutes les réunions, et je peux vous dire que plus on participe aux réunions et plus on a l'impression que moins on avance. Plus on participe aux réunions et plus c'est flou. Vous savez bien que « quand c'est flou c'est qu'il y a un loup ». Donc, la concertation, il y a eu les cartes T, les ateliers, en veux-tu en voilà, auxquels nous avons fait des propositions, propositions que nous ne revoyions pas à l'atelier suivant, comme si c'était aux particuliers d'apporter des réponses techniques. D'ailleurs toutes les questions que nous avons pu poser, nous n'avons toujours pas eu de réponse, notamment les impacts sur le bruit. Je pense qu'à un moment, il faut que SNCF RESEAU se remette en cause, sur le mot « concertation ». Effectivement, cela aurait dû être géré autrement avec une autre communication.

## **Monsieur le Maire**

Je redis ce que j'ai déjà dit : c'est qu'il est important que nous portions la parole des gens qui sont au plus proche des conséquences du projet, car nous sommes les seuls à connaître le terrain, et nous sommes les seuls à pouvoir porter leurs messages aux autorités compétentes qui sont bien au-dessus de nos problématiques locales.

C'est notre rôle d'élu de base, de terrain, de nous faire les porte-paroles.

Et j'insiste, comme tout le monde l'a dit, sur l'aspect humain et la préoccupation très vive sur la famille GUIHARD, cela me paraît extrêmement important et inquiétant.

## **Monsieur Nicollet**

Je vais rester sur la position de 2015. En 2015, lorsqu'on s'était réuni, j'avais dit que notre groupe participerait s'il n'y avait pas le choix défini d'un tracé. Par contre, ce qu'on faisait, c'était un peu l'état des lieux, c'est à dire de soulever les éventuels problèmes et surtout les « très, très, très » éventuels avantages. Je l'ai répété lorsqu'on a rencontré l'association de l'ADZRP, et je le répète encore une fois ce soir, le rôle d'un élu n'est pas forcément de dire que tel tracé est meilleur qu'un autre parce qu'on n'a pas les moyens de le savoir. On n'est pas techniciens, nous n'avons pas eu toutes les informations, il y a des choses qui nous manquent. Mikaël Delalande vient de le dire, les ateliers ont servi surtout à embrouiller. Avec Michelle, qui était notre représentante, et Jeanne, nous ne savions plus à la fin où nous en étions. Je persiste, ce qu'on nous a proposé en 2015, avait été validé par l'ensemble du Conseil Municipal. Un texte nous a été proposé cette semaine, nous l'avons amendé également. Nous souhaitons rester sur cette base-là. Que le groupe de Viviane Albert ait un choix maintenant je veux bien, mais dans ce cas-là il l'est à titre personnel, au nom de son groupe, mais pas de l'ensemble du Conseil.

J'ai noté qu'il vote quand même comme nous, mais je persiste à dire qu'il ne faut pas, en tant qu'élus, choisir un tracé plutôt qu'un autre. Notre rôle est de défendre les riverains, je l'ai dit à l'association ADZRP mercredi dernier, je le répète, c'est le seul rôle qui nous incombe.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

► **DECIDE DE DONNER** un avis favorable sur le principe du contournement ferroviaire mais de donner en l'état un avis défavorable au tracé du projet de contournement ferroviaire présenté par SNCF Réseau et soumis à enquête publique,

► **EXPRIME SA VOLONTE :**

- Que les études approfondies permettent d'améliorer le projet afin que les points de désaccord présentés puissent être mieux pris en compte par le maître d'ouvrage,
- Que le temps nécessaire soit pris pour l'analyse des remarques, souhaits et demandes formulés lors de l'enquête publique, et pour que les propositions formulées à cette occasion soient sérieusement examinées,
- Que la concertation avec l'ensemble des partenaires associés ou intéressés par le projet puisse se poursuivre, y compris en phase travaux et au-delà de la réception des travaux afin de reconsidérer les nuisances éventuellement subies.

► DECIDE DE DONNER un avis favorable au projet de SNCF Réseau de supprimer le passage à niveau n° 368 et de déclasser le passage à niveau n° 369.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 21

### Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (art. L2122-22 du CGCT)

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil des décisions prises depuis le conseil du 10 mai dernier :

- Arrêté n°2017-264-265 du 25/04/2017 portant constitution d'une régie d'avances « menues dépenses » ;
- Arrêté n°2017-280/281 du 24/05/2017 portant réalisation d'une Ligne de Trésorerie de 500 000 €.

**Monsieur le Maire** fait également part des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le Conseil Municipal du 10 mai 2017.

Registre des Déclaration d'Intention d'Aliener

Dossier	Date de dépôt	Demandeur	Bien	Surface Parcelle	Prix de vente <i>Commission</i>	Date de décision	Décision
0 6024	20/03/17	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	<b>Bâti sur terrain propre</b>  22 BIS LE PAVILLON  YB 218 UC	442	124 000	23/03/17	Pas d'acquisition
0 6025	23/03/17	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	<b>Bâti sur terrain propre</b>  54 BIS LE RIO DE CANZAC  ZC 356 UC  ZC 358 UC	1361	170 000  6 800	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6026	24/03/17	SCP GERARD-MOREL - BLIN	<b>Bâti sur terrain propre</b>  7 PLACE DE LA GARE  BK 173 UAb1	272	90 000  5 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6027	24/03/17	Maître DEBIERRE Sandrine	<b>Bâti sur terrain propre</b>  88 AVENUE DE LA PAIX  BK 82 UBb1	426	144 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6028	27/03/17	DARCHEZ FRANCOIS	<b>Bâti sur terrain propre</b>  RUE DU CLOS BESSERE  YN 504 UE1  YN 506 UE1	3945	360 000	07/04/17	Pas d'acquisition

0 6029	03/04/17	Maîtres MERY XAVIER PEREZ ARNAUD XAVIER	<b>Bâti sur terrain propre</b> 45 RUE DES ECOLES <b>BK 77</b> UBb1	195	118 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6030	04/04/17	SCP PERRAIS KERAMBRUN NOTAIRES ASSOCIES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 30 RUE HENRI BECQUEREL <b>YK 660</b> UBL <b>YK 661</b> UBL	530	162 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6031	04/04/17	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	<b>Bâti sur terrain propre</b> 19 B RUE DU COLONEL BOUCHER <b>BM 350</b> UB2L	852	147 000 8 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6032	14/04/17	SCP GERARD-MOREL - BLIN	<b>Bâti sur terrain propre</b> 68 RUE ARMAND DE GRAMONT <b>YI 319</b> UB <b>YI 321</b> UB <b>YI 477</b> Nda	1971	152 000 5 932	27/04/17	Pas d'acquisition

0 6033	14/04/17	SCP GERARD-MOREL - BLIN	L AUBAUDAIS  <b>YI 428</b> UC  <b>YI 533</b> UC	Terrain à bâti	489	48 000	27/04/17	Pas d'acquisition
0 6034	26/04/17	Maître BEAULANDE CEDRIC	8 RUE DE BEARN  <b>BM 385</b> UB2L	Bâti sur terrain propre	440	126 000	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6035	28/04/17	SELARL ELIARD - BUTROT - GRANGER NOTAIRES ASSOCIES	102 LE PAVILLON  <b>YH 242</b> UC	Non bâti	708	43 000	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6036	04/05/17	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	LES BROUZILS  <b>ZK 285</b> A  <b>ZK 288</b> UC  <b>ZK 291</b> UC  <b>ZK 293</b> UC  <b>ZK 296</b> UC	Bâti sur terrain propre	1905	173 000	24/05/17	Pas d'acquisition

0 6037	03/05/17	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	<b>Bâti sur terrain propre</b> 1 PASSAGE DU NORD  <b>BM 1112</b> UB2  <b>BM 893</b> UB2  <b>BM 895</b> UB2	4985	160 000  <i>8 000</i>	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6038	04/05/17	Maître GERARD-MOREL Delphine	<b>Bâti sur terrain propre</b> 32 RUE DE TRELAGOT  <b>BM 960</b> UB	157	115 250  <i>8 750</i>	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6039	04/05/17	Maître GERARD-MOREL Delphine	<b>Bâti sur terrain propre</b> TRELAGOT  <b>BM 39</b> UB  <b>BM 963</b> UB	539	10 000  <i>1 000</i>	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6040	10/05/17	Maîtres de L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	<b>Bâti sur terrain propre</b> 39 RUE DES HERLAINS  <b>BM 1397</b> UB2	596	185 000	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6041	05/05/17	Maître PEREZ ARNAUD	<b>Bâti sur terrain propre</b> 60 LE RIO DE CANZAC  <b>ZC 279</b> UC  <b>ZC 384</b> UC  <b>ZC 386</b> UC	651	163 000	24/05/17	Pas d'acquisition

0 6042	15/05/17	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	<b>Bâti sur terrain propre</b> 48 RUE DU COLONEL BOUCHER  <b>BM 252</b> UB2	566	135 000  5 990	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6043	16/05/17	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	<b>Bâti sur terrain propre</b> 9 PASSAGE DU NORD  <b>BM 1112</b> UB2  <b>BM 893</b> UB2  <b>BM 895</b> UB2	4985	136 000	24/05/17	Pas d'acquisition
0 6044	22/05/17	SCP GERARD-MOREL - BLIN	<b>Terrain à bâtir</b> COURTIL ROBIN  <b>ZC 398</b> Nda  UC	636	47 700	24/05/17	Pas d'acquisition

Registre édité le : 21 juin 2017 13:55

## INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

### **Avenants (modifications) aux marchés de l'extension de la restauration du Groupe Scolaire de la Souchais et construction d'un préau à Donges.**

#### **Exposé**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article 4 de la délibération n° 2 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour information, les marchés initiaux qui ont été passé pour l'extension **de la restauration du Groupe Scolaire de la Souchais et construction d'un préau à Donges** sont détaillés ci-dessous :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Montant initial HT</b>	<b>Montant initial TTC</b>
1	Démolitions Terrassement Gros Œuvre	LUCAS	112 000,00 €	134 400,00€
2	Charpente ossature bois Bardage	ROLLAND	22 000,00 €	26 400,00€
3	Etanchéité Couverture Zinguerie	FRANCOIS	42 000,00 €	50 400,00€
4	Etanchéité bac acier et béton, Bardage métallique	CHATEL	20 900,00 €	25 080,00€
5	Couverture zinc	CHATEL	30 500,00 €	36 600,00€
6	Menuiseries extérieures	ERDRALU	31 863,32 €	38 235,98€
7	Cloisons sèches, Doublages, Faux plafonds	ACOUSTIC' OUEST	26 000,00 €	31 200,00€
8	Menuiseries intérieures	LMCE	24 522,85 €	29 427,42€
9	Carrelage, Faïence	ROSSI	24 000,00 €	28 800,00€
10	Peinture, Revêtements muraux	RENAISSANCE	5 368,38 €	6 442,06€
11	Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	ROQUET	52 144,40 €	62 573,28€
12	Électricité, courants forts et faibles	LA REGIONALE	13 568,98 €	16 282,78€
			<b>404 867,93€</b>	<b>485 841,52€</b>

Des travaux, non prévus initialement par le Maître d'Œuvre ou demandés par le Maître d'Ouvrage sont nécessaires à la parfaite exécution et engendrent des modifications techniques et financières par rapport aux marchés initiaux.

**Les modifications portent sur les montants et sur le délai d'exécution.**

## A - MODIFICATIONS FINANCIERES

### LOT n° 1 – Démolitions Terrassement Gros Œuvre - Société LUCAS

#### Une modification N° 1 en plus value

Les travaux ont consisté :

- à la réalisation de l'isolation en polystyrène sur la cloison provisoire entre le restaurant existant et l'extension, car les travaux ont débuté en Janvier et il était nécessaire d'isoler en raison des conditions climatiques,
- aux percements de 2 ventilations dans le mur,
- à la réalisation d'un enduit sur le bouchage de la double porte du préau existant qui donnait sur la chaufferie

qui s'élèvent à 3 056.51 € HT, soit 3 667.81 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une **modification en plus value** d'un montant de **3 667.81 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 2 attribué à la Société LUCAS s'élève à 115 056.51 € HT soit 138 067.81 € TTC.**

### LOT n° 3 – Etanchéité Couverture Zinguerie- Société FRANÇOIS

#### Une modification N° 1 en moins value

Dans le cadre du marché, il était prévu au CCTP un garde corps sur la rampe accédant aux Salles de Sports. Il s'avère que la réglementation, dans le cas d'espèce, impose uniquement une simple main courante.

En conséquence, il a été décidé de remplacer le garde corps initialement prévu par une simple rampe qui satisfait les obligations réglementaires et qui permet de dégager des économies de 9 523.86 € HT soit 11 428.63 € TTC sur l'opération.

Il y a donc lieu de passer une **modification en moins value** d'un montant de **11 428.63 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 3 attribué à la Société FRANÇOIS s'élève à 32 476.14 € HT soit 38971.37 € TTC.**

### LOT n° 6 – Menuiserie extérieures - Société ERDRALU

#### Une modification N° 1 en plus value

A la demande du Maître d’Ouvrage, il a été décidé de substituer les châssis manuels à soufflets sur les menuiseries extérieures par des châssis motorisés, de façon à assurer un fonctionnement plus adapté. En conséquence le montant des travaux s’élèvent à 1 235.34 € HT, soit 1 482.41 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une **modification en plus value** d'un montant de **1 482.41 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 6 attribué à la Société ERDRALU s'élève à 33 098.66 € HT soit 39 718.39 € TTC.**

#### **Une modification N° 2 en plus value**

Le Bureau de contrôle technique SOCOTEC a exigé l’habillage des poteaux du préau et des montants des menuiseries avec un capotage en aluminium afin de protéger la structure, ainsi que pour les menuiseries à l’étage.

Ces travaux non prévu initialement mais exigés s’élèvent à 3 078.53 € HT, soit 3 694.24 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une **modification en plus value** d'un montant de **3 694.24 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 6 attribué à la Société ERDRALU s'élève à 36 177.19 € HT soit 43 412.63 € TTC.**

#### **Lot n° 12 – Electricité courants forts et faibles - LA REGIONALE -**

#### **Une modification N° 1 en plus value**

Des châssis manuels étant remplacés par des châssis électriques, il est nécessaire de les alimenter, le coût de cette prestation s’élève à 1 287.07 € HT, soit 1 544.48 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une **modification en plus value** d'un montant de **1 544.48 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 12 attribué à la Société LA REGIONALE s'élève à 14 856.05 € HT soit 17 827.26 € TTC.**

#### **une modification N° 2 en plus value**

L’alimentation électrique des stores d’occultation non prévu initialement est indispensable pour assurer leur fonctionnement. Ces travaux non prévus par le Maître d’Œuvre s’élève à 512.49 € HT, soit 614.99 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une **modification en plus value** d'un montant de **614.99 € TTC**.

**Le nouveau montant du marché du lot n° 12 attribué à la Société LA REGIONALE s'élève à 15 368.54 € HT soit 18 442.25 € TTC.**

## Information

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT et à l'article 4 de la délibération n° 2 du 14 avril 2014, la synthèse des décisions prises en vertu de la délégation pour la réalisation des travaux de la Restauration du Groupe scolaire de la Souchais et la construction d'un préau est :

Lots	Désignation	Sociétés	PLUS VALUE		MOINS VALUE	
			Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
1	Démolitions Terrassement Gros Œuvre	LUCAS	3 056,51 €	3 667,81 €		
3	Etanchéité Couverture Zinguerie	FRANCOIS			- 9 523,86 €	- 11 428,63 €
6	Menuiseries extérieures	ERDRALU	1 235,34 €	1 482,41 €		
6	Menuiseries extérieures	ERDRALU	3 078,53 €	3 694,24 €		
12	Électricité, courants forts et faibles	LA REGIONALE	1 287,07 €	1 544,48 €		
12	Électricité, courants forts et faibles	LA REGIONALE	512,49 €	614,99 €		
			9 169,94 €	11 003,93 €	- 9 523,86 €	- 11 428,63 €

## RECAPITULATIF :

**Pour information, l'opération initiale tous corps d'état s'élevait à 404 867.93 € HT, soit 485 841.52 € TTC**

Le montant total des modifications s'élève à - 353.92 € HT, soit - 424.70 € TTC.

**Le nouveau montant provisoire avec les modifications ci-avant s'établit à 404 514.01 € HT, soit 485 416.82 € TTC.**

## **B - MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION**

⊕ **Eu égard, d'une part, au retard engendré principalement par le lot Charpente ossature bois Bardage, et son impact sur les autres corps d'état et de la nécessité d'autre part de réaliser les interventions des entreprises dans un site occupé, le planning a du être modifié. Cela a pour conséquence de proroger le délai initial de 9 semaines, portant ainsi la date prévisionnelle d'achèvement des travaux au 4 août 2017.**

\*\*\*\*\*

## **Modification du marché**

### **« Entretien de la Voirie Communale »**

## **Exposé**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article 4 de la délibération n° 2 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour information, le marché qui a été notifié au Groupement d'entreprise « **Société SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE – Agence SBTP et Société CHARIER TP SUD Agence Brethome-Clenet** » le 23/12/2016 pour un montant maximum annuel de 200 000.00 € HT, est insuffisant au regard des projets communaux et notamment la Déviation de la voirie visant à regrouper les deux écoles de la Pommeraye.

En effet, ce projet non connu initialement lors de l'établissement du marché nécessite d'augmenter le montant maximum indiqué au marché, dans les limites des crédits inscrits au Budget Primitif 2017.

En conséquence, il est nécessaire de faire évoluer le montant maximum annuel du lot pour tenir compte de ces travaux de construction de voirie prévues au Budget Primitif 2017 de 30 000.00 € HT, portant ainsi le montant maximum annuel à 230 000.00 € HT.

L'assemblée délibérante est informée que le montant maximum ne vaut pas engagement auprès du groupement mais permet uniquement la possibilité de contracter avec ce dernier dans la limite de ce montant maximum.

## **Information**

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT et à l'article 4 de la délibération n° 2 du 14

avril 2014, la décision prise en vertu de la délégation pour l'entretien de la Voirie Communale, a pour conséquence :

- de porter le montant maximum annuel à 230 000.00 € HT avec le groupement « Société SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE - Agence SBTP et Société CHARIER TP SUD Agence Brethome-Clenet »

\*\*\*\*\*

## **Modification des marchés**

### **« Fourniture de Matériels et Logiciels Informatiques »**

#### **Exposé**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article 4 de la délibération n° 2 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Pour information, les marchés qui ont été notifiés aux entreprises le 03/10/2016 sont composés de 3 lots séparés, à savoir :

 Lot n°1 - Société ECONOCOM -

« Acquisition d'unités centrales, ordinateurs portables, tablettes numériques et accessoires », pour un montant maximum annuel HT de 12 000.00 €.

⊕ Lot n°2 - Société OFFICE EXPRESS -

« Acquisition d'écrans, imprimantes, périphériques, petits matériels divers », pour un montant maximum annuel HT de 1 500.00 €.

⊕ Lot n°3 - Société SCC -

« Acquisition de logiciels » pour un montant maximum annuel HT de 12 000.00 €.

**Des acquisitions de matériels non prévues initialement, et notamment d'équipements numériques mobiles pour les écoles connectées, engendrent un dépassement des montants maximum indiqués aux marchés cités ci avant.**

En conséquence, il est nécessaire de faire évoluer les montants respectifs maximum de chacun des lots pour tenir compte des achats potentiels. L'assemblée délibérante est informée que les montants maximum ne valent pas engagement auprès du ou des titulaires mais permettent uniquement la possibilité de contracter avec ces derniers dans les limites de ces montants maximum en fonction des crédits inscrits au Budget Primitif 2017.

Les modifications portent sur l'évolution des montants maximum :

<b>lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Montant Maximum annuel HT INITIAL</b>	<b>Montant Maximum annuel HT NOUVEAU</b>
1	<b>Acquisition d'unités centrales, ordinateurs portables, tablettes numériques et accessoires</b>	<b>ECONOCOM</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
2	<b>Acquisition d'écrans, imprimantes, périphériques, petits matériels divers</b>	<b>OFFICE EXPRESS</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
3	<b>Acquisition de logiciels</b>	<b>SCC</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

### Information

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT et à l'article 4 de la délibération n° 2 du 14 avril 2014, la synthèse des décisions prises en vertu de la délégation pour la Fourniture de Matériels et Logiciels Informatiques, s'établit de la façon suivante :

⊕ avec la Société **ECONOCOM**

- pour le lot n° 1 : **Acquisition d'unités centrales, ordinateurs portables, tablettes numériques et accessoires** pour la modification du montant maximum annuel de 12 000.00 € HT à 40 000.00 € HT.

⊕ avec la Société **OFFICE EXPRESS**

- pour le lot n° 2 : **Acquisition d'écrans, imprimantes, périphériques, petits matériels divers** pour la modification du montant maximum annuel de 1 500.00 € HT à 3 000.00 € HT.

avec la Société **SCC**

- pour le lot n° 3 : **Acquisition de logiciels** pour la modification du montant maximum annuel de 12 000.00 € HT à 20 000.00 € HT.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Je souhaite vous apporter une autre information, qui fait suite à des échanges que nous avions eus au sujet de la desserte numérique. Je vous avais lu lors du dernier Conseil Municipal la copie du courrier adressé par David Samzun, Président de la CARENE, et Yves Métaireau, Président de CAP ATLANTIQUE, aux responsables d'Orange. Maintenant, je vais vous lire la réponse apportée par les responsables d'Orange, et je vais rajouter des éléments puisque je les ai rencontrés avec les autres vice-présidents de la CARENE, mardi dernier.

La réponse d'Orange - elle est adressée au Président de la CARENE et au Président de CAP ATLANTIQUE - :

*« Messieurs les Présidents, nous avons bien reçu votre courrier relatif à la convention de programmation et de suivi du déploiement du FTTH – c'est le haut-débit – commune à vos deux agglomérations et sur lesquelles Orange a pris des engagements de déploiement de la fibre optique. Nous avons proposé un projet de convention de déploiement FTTH dès 2014 à CAP ATLANTIQUE et en septembre 2015, une convention commune CARENE / CAP ATLANTIQUE adressée aux services respectifs. Les déploiements FTTH sont en cours dans les communes de Saint Nazaire, Pornichet, La Baule et Guérande, où près de 21 000 logements sont adressables, la fibre est dans la rue. Actuellement, 8300 logements sont éligibles à la fibre sur Saint Nazaire, Pornichet et la Baule, des logements seront raccordables à Guérande prochainement. Plusieurs réunions sur le déploiement FTTH ont eu lieu entre nos équipes à Saint Nazaire le 23 mars 2017, et dernièrement avec les élus et services de la Baule, les 2 mars et 7 avril 2017.*

*Dès lors que la convention sera signée, nous mettrons en place avec vous des comités de suivi au cours desquels seront partagés les fichiers IPE, Informations Préalables Enrichies, le plan schéma directeur des lots de déploiement, les fichiers de reporting. Je vous confirme que ces comités permettront également d'actualiser le calendrier de déploiement de la convention, en vous donnant une visibilité pour l'année suivante. A cette occasion, nos échanges auront pour objectif de discuter des déploiements futurs par commune, et, dans la mesure du possible, la prise en compte des priorisations demandées par les collectivités. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous proposer le plan de cadencement suivant pour nos prochains déploiements – pour ce qui concerne la CARENE puisque je ne parle pas de CAP ATLANTIQUE - :*

- *En cours de déploiement ou démarrage en 2017 : Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint André des Eaux et Saint Nazaire.*
- *En 2018 : La Chapelle des Marais, Trignac et Donges.*
- *En 2019 : Saint Joachim, Saint Malo de Guersac.*
- *En 2020 : Besné.*

*Nous confirmons, par ce courrier, la volonté du groupe Orange d'avoir déployé la fibre optique sur l'ensemble de vos territoires fin 2020. Comme évoqué précédemment, nous pourrions vous présenter notre vision de ce déploiement selon un format, une échéance, à votre convenance.*

*Nous restons à l'écoute pour la finalisation,*

*Signé Anne Fleuret, déléguée Régionale des Pays de Loire d'Orange. »*

Suite à ce courrier, à la demande de la CARENE, les représentants d'Orange chargés du déploiement de la fibre optique sont venus nous rencontrer mardi dernier. Ils nous ont confirmé les termes de leur courrier. Nous leur avons posé des questions. Il y a à la CARENE, Monsieur Pascal Presle, qui est en charge de ce dossier haut débit entre la Ville de Saint Nazaire et la CARENE, et nous, les vice-présidents maires, qui avons posé un certain nombre de questions.

Ce sont des sujets extrêmement techniques, puisque entre « adressables », « raccordables », il y a des subtilités.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'Orange s'engage à déployer, ce qu'on peut appeler des « centraux » et qu'ils appellent des « NRO », et ensuite des sous-stations, qu'ils appellent des « sous-répartiteurs », dans nos communes dans les délais indiqués.

Orange m'a indiqué mardi dernier qu'il pourrait y avoir – mais alors il faut prendre beaucoup de précaution avec ce qui est dit et attendre des écrits – un NRO, donc un central, de construit sur Donges, pour desservir tout Donges, à partir de la fin de l'année 2017. Cela ne veut pas dire que nous aurons le haut débit partout à Donges à la fin de l'année 2017, c'est évident. Après, ils vont déployer des sous-répartiteurs, mais cela ne voudra toujours pas dire que le haut débit est arrivé à la porte de la maison. Parce qu'après le sous-répartiteur, il faudra le raccordement, et il faudra encore se battre. Nous faisons confiance aux habitants les plus en retard sur le haut débit, les habitants du Nord de Donges, qui ont démontré leur combativité.

Il faudra continuer dans toutes les zones blanches de Donges, pour que le haut débit vienne, parce que la logique d'Orange, c'est de déployer là où c'est rentable, de déployer dans les centres-villes de Saint Nazaire, de la Baule, de Guérande, parce qu'avec 100 mètres de câble on raccorde beaucoup plus de logements qu'en zone rurale. Donc là, c'est un vrai enjeu. En tout cas, je ne dis pas l'engagement, je dis l'intention, parce que j'attends des engagements écrits, l'intention d'Orange serait de déployer le haut débit, de réaliser des infrastructures préalables au haut-débit en 2018 sur le territoire de Donges.

Mais, encore une fois, c'est un dossier que nous regardons de très près, car nous souhaitons que les premiers raccordés soient les moins bien desservis actuels, ceux qui sont en zone blanche, en quasi absence de débit, et ensuite nous souhaitons qu'il y ait un vrai service public, une vraie démarche de service public, pour que tout le monde bénéficie du même service sur le territoire de la commune, et que ce soit un service évidemment de qualité. L'intention est encourageante, mais nous attendons, j'attends, plus que des intentions, j'attends des actes et des résultats à la porte de la maison.

Voilà ce que je peux dire sur ce dossier important, qui nous tient tous à cœur, et qui me tient particulièrement à cœur, parce que je sais que pour les entreprises, pour les gens qui travaillent chez eux, le télétravail, et pour tous les scolaires et toutes les familles, c'est extrêmement important de bénéficier du haut débit, c'est un vrai enjeu d'aménagement du territoire. Je peux dire ce soir, avec toutes les réserves et toutes

les prudences que j'ai exprimées, il y a quand même une perspective positive qui semble se dessiner à court terme.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire**

Il y a une question qui a été posée par MIEUX VIVRE A DONGES.

### **Monsieur Delalande**

Le Ministre de l'Education Nationale a confirmé un assouplissement permettant de revenir à une semaine de 4 jours, dès la rentrée. Sans abroger la semaine de 4,5 jours réinstaurée en 2014, des dérogations seront possibles pour revenir à la semaine des 4 jours, là où émerge un consensus local. Quelles est la position de la majorité sur le sujet ?

Comme vous le savez, lors de la campagne électorale, cette question avait été un sujet extrêmement clivant. Aujourd'hui, la loi va être assouplie, quelle est votre position sur ce sujet ? De nombreuses familles attendent votre position.

### **Monsieur le Maire**

Nous nous sommes déjà exprimés dans plusieurs lieux, mais je vais donner la parole à Martine Ardeois.

### **Madame Ardeois**

Je pense que nous faire croire que personne ne connaît notre position c'est quand même un petit peu « folklorique ». Nous n'avons peut-être pas fait assez de bruit en 2013... Cela n'a pas changé, notre position est que nous ne sommes pas d'accord avec la semaine de 4,5 jours et notamment sur la question du mercredi matin. Cela ne date pas d'aujourd'hui, nous pensons vraiment que cela n'apporte rien aux enfants, et nous pensons clairement, d'ailleurs le ministre lui-même l'a indiqué, qu'il n'y a pas de résultats notables constatés sur la semaine des 4,5 jours, qui étaient censés améliorer quand même les résultats au niveau du scolaire.

Sur Donges, ce que je constate, on a quand même une expérience de 4 ans par rapport à d'autres communes qui n'ont qu'une expérience de trois ans. 4 ans c'est presque le parcours d'un élève de classe élémentaire. Je n'ai pas constaté qu'on avait formé des « génies » à l'arrivée.

D'ailleurs, entre temps, nous sommes passés en REP. Je ne crois absolument pas à la semaine des 4,5 jours, et quand on me sort à tout va l'intérêt de l'enfant, on me l'a sorti à toute les sauces, cela m'énerve au plus haut point. Ce que je veux dire par là, c'est que quand on nous parle de l'intérêt de l'enfant, on nous sort les chronobiologistes à tout va. Dans ce cadre-là, on sait très bien que l'on a un peu de tout au niveau des chronobiologistes. Si l'on avait voulu vraiment s'intéresser à l'intérêt de l'enfant et à la

semaine des 4,5 jours, ce n'est pas le mercredi matin qu'il fallait instaurer mais le samedi matin. On sait très bien pour quelle raison cela n'a pas été fait, et à mon avis on n'a pas regardé du tout l'intérêt de l'enfant, on en est bien loin.

Si je me réfère à la chercheuse en chronobiologie, Madame Claire Leconte, elle va beaucoup plus loin, puisqu'elle préconise les 6 matinées. Donc, je vous laisse augurer de beaux débats pour l'année prochaine. Nous nous sommes exprimés clairement pour la prochaine année scolaire 2017-2018. Vu les annonces très tardives et la publication du décret qui n'est paru que le 27 juin, c'est beaucoup trop court, sachant que des choses étaient fortement engagées au niveau de la prochaine rentrée scolaire. Je pense surtout aux animateurs TAP. Pour l'OSCD les contrats étaient quand même en court de renouvellement. Je ne pense pas qu'humainement ce soit très fiable de mettre des personnes en difficulté. Cela semblait très court pour organiser quelque chose pour la prochaine rentrée. Sans décret, c'est quasiment mission impossible, vous l'avez bien compris.

Ce qu'on souhaiterait, c'est de profiter de l'année prochaine, donc 2017-2018, pour engager une discussion sur la possibilité de revenir aux 4 jours et de réorganiser la journée pour l'enfant. Cela suppose les temps scolaires, les temps périscolaires, et normalement, quand on parle de journée de l'enfant, après une discussion aussi avec l'Inspectrice d'Académie, ce qui serait bien c'est aussi de penser la journée de l'enfant sur la partie extrascolaire, là on empiète sur le PEDT et le PEL. C'est beaucoup plus vaste que cela ne paraît. Il faut aussi intégrer les discussions autour de ce qui a été mis en place avec les nouveaux programmes au niveau des écoles. On parle bien d'un parcours de l'enfant sur les différents temps, on parle aussi de l'école bienveillante ou accueillante, et le Ministre nous demande aussi de porter attention aux élèves en situations de handicap. C'est tout un ensemble.

Pour en revenir aux problématiques concernant tout ce qui peut toucher à l'organisation, si les horaires scolaires sont modifiés, cela aura également un impact sur les horaires de bus, et on sait à quel point c'est compliqué sur cette partie là. La STRAN n'a pas vraiment joué le jeu, il faut bien le dire, les horaires des écoles ont été modifiés mais la STRAN a maintenu ses horaires en l'état. Cela me paraît inadmissible de voir des élèves de maternelle qui attendent presque trois quart d'heure leur bus le soir. Alors quand on me parle de l'intérêt de l'enfant, cela me fait bien rire. Alors j'aimerais bien qu'on puisse réétudier toutes ces questions. Il y a également la partie des TAP, savoir quelle organisation on met en place, savoir si cela doit être maintenu en l'état, qu'est-ce qu'on améliore, qu'est-ce qu'on garde ? Il y a tout un tas de choses qui rentrent en ligne de compte.

Notre souhait serait de pouvoir revisiter toute cette organisation, et pouvoir également sonder les familles pour voir où elles en sont. Je déplore quand même certaines tentatives de faire peur aux familles, j'ai des échos comme quoi on leur dit : « vous vous rendez compte si vous revenez à 4 jours, cela va vous coûter beaucoup plus cher ». Je pense qu'on ne regarde pas d'assez près ce qui se passe. Par exemple, si je prends la situation avant 2013, avant la mise en place des 4,5 jours, il n'y avait pas d'école le mercredi matin, les horaires étaient concentrés sur les 4 autres jours, et la journée finissait à 16h30. Cela veut dire que de 16h00 à 16h30, par rapport à la situation actuelle, il y a avait une demi-heure de périscolaire qui n'était pas payée par les familles, donc sur 4 jours cela fait 2 heures. Par rapport au mercredi qui comprend 3 heures de cours et qui serait supprimé, la question se pose pour une heure.

Si je me fie à l'école privée qui est repassée aux 4 jours l'année dernière - ils ont quand même eu le courage de tenter l'expérience par rapport à d'autres écoles privées qui n'ont même pas fait l'effort - ils n'ont pas trouvé les bénéfices auxquels ils pouvaient eux aussi prétendre. Il y a aussi des professionnels dans cette école, il n'y a pas que le public qui a voix au chapitre. C'est vrai qu'au niveau de leurs locaux pour

l'organisation des TAP, cela n'était pas équitable, beaucoup de salles n'étaient pas adaptées, et donc beaucoup d'activités qui ne pouvaient pas leur être proposées.

C'était très compliqué. Ils ont constaté aussi que sur la partie des horaires, les enfants étaient trop fatigués. Du fait de la suppression du mercredi matin, avec un retour aux 4 jours à l'école Saint Joseph, l'OSCD a créé l'accueil de loisirs le mercredi matin, cela concernait un maximum de vingt enfants. Force est de constater que par rapport à l'effectif sur Saint Joseph, ce n'est pas la totalité des élèves de Saint Joseph qui s'est retrouvée à faire une demande auprès de l'OSCD pour trouver un mode de garde le mercredi matin. Cela prouve bien que les familles avaient, pour une très forte majorité, on va dire plus de 80 %, presque 90 %, d'autres possibilités d'organisation, soit personnelles parce qu'un des parents ne travaille pas, soit ce sont les papys et mamies qui sont mis à contribution, etc.

Je voulais attirer l'attention là-dessus, je ne vois pas pourquoi pour le public il y aurait une masse disproportionnée et pourquoi on n'arriverait pas à avoir des familles intéressées pour le retour aux 4 jours. Je pense notamment aux activités extrascolaires, le sport, la danse, ou autres, où il y aurait des créneaux qui pourraient se libérer. Le passage aux 4,5 jours avait amputé fortement les possibilités de proposer des activités aux enfants, les créneaux s'étaient décalés et pas forcément sur des horaires très pratiques. Donc, quand on pense journée de l'enfant et intérêt de l'enfant, cela doit se mesurer sur le global, peut-être sur des domaines qui nous dépasseront par rapport à 2013 parce qu'il y a des choses qui ont évolué depuis.

### **Monsieur Delalande**

Si on vous pose la question en séance plénière du Conseil Municipal, c'est qu'on avait besoin de précisions, besoin de clarté. Qu'est-ce que vous pensez du consensus local ? Comment allez-vous travailler pour obtenir ce consensus, avec quelle méthode de travail ?

### **Madame Ardeois**

Je ne vais pas vous apprendre énormément de choses si vous avez lu certains textes. L'Inspectrice d'Académie a été désignée pour être garante de l'intérêt de l'enfant, il y a beaucoup de choses qui vont se faire autour de cette personne-là, qui risque d'être un peu plus coordonnatrice que l'équipe municipale. Il faut savoir que sur le plan national, il y a énormément de communes, je dirais même la majorité, qui souhaitent revenir aux 4 jours, à travers les conseils d'écoles et autres manifestations qui ont fait émerger ce souhait. Que ce soient les écoles ou les maires, cela va majoritairement dans ce sens. J'espère qu'à Donges, nous ne sommes pas encore une exception. Je souhaite que cela puisse se faire. En ce qui concerne le reste, cela a été reporté pour l'année scolaire 2018-2019 et les choses vont se travailler en 2017-2018. Donc, le pivot central ce sera l'Inspectrice d'Académie.

### **Monsieur le Maire**

J'étais ce matin à l'Assemblée Générale des Maires de Loire Atlantique à Sainte-Pazanne, et de nombreux maires, en aparté, indiquaient qu'ils souhaitaient revenir au plus vite à la semaine des 4 jours, conformément aux demandes des parents d'élèves et de la population en général. Voilà une indication.

Les questions sont maintenant épuisées et je lève la séance. Je vous remercie.

**Clos et arrêté les dits jour – mois et an**